
Rapport des auditeurs indépendants

Aux actionnaires de
Financière Canaccord Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Financière Canaccord Inc., qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 mars 2013 et 2012, et les états du résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nos audits ont été effectués conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Financière Canaccord Inc. aux 31 mars 2013 et 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012 conformément aux Normes internationales d'information financière.

Ernst + Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés
Vancouver, Canada
Le 21 mai 2013

États de la situation financière consolidés

Aux (en milliers de dollars canadiens)	Notes	31 mars 2013	31 mars 2012
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		491 012 \$	814 238 \$
Titres détenus	5	924 337	1 171 988
Créances clients	7, 18	2 513 958	3 081 640
Impôt sur le résultat à recevoir		—	8 301
Total des actifs courants		3 929 307	5 076 167
Actifs d'impôt différé	12	12 552	3 959
Placements	8	3 695	9 493
Matériel et aménagements des locaux loués	9	42 979	51 084
Immobilisations incorporelles	11	130 283	149 510
Goodwill	11	484 686	472 510
		4 603 502 \$	5 762 723 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Dettes bancaires	6	66 138 \$	75 141 \$
Facilité de crédit à court terme	6	—	150 000
Titres vendus à découvert	5	689 020	914 649
Dettes fournisseurs et charges à payer	7, 18	2 726 735	3 550 600
Provisions	22	20 055	39 666
Impôt sur le résultat à payer		4 428	—
Contrepartie éventuelle	10	14 218	—
Dettes subordonnées	13	15 000	15 000
Total des passifs courants		3 535 594	4 745 056
Passifs d'impôt différé	12	2 576	8 088
		3 538 170	4 753 144
Capitaux propres			
Actions privilégiées	14	205 641	110 818
Actions ordinaires	15	638 456	623 739
Surplus d'apport		85 981	68 336
Résultats non distribués		126 203	180 748
Cumul des autres éléments du résultat global		(7 118)	8 484
Total des capitaux propres		1 049 163	992 125
Participations ne donnant pas le contrôle		16 169	17 454
Total des capitaux propres		1 065 332	1 009 579
		4 603 502 \$	5 762 723 \$

Voir les notes ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration,



PAUL D. REYNOLDS
Administrateur



TERRENCE A. LYONS
Administrateur

États du résultat consolidés

Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Notes	31 mars 2013	31 mars 2012
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			
Commissions et honoraires		353 125 \$	252 877 \$
Financement de sociétés		145 772	175 225
Honoraires de consultation		179 690	107 370
Négociation à titre de contrepartiste		66 406	10 647
Intérêts		29 199	31 799
Divers		22 930	26 946
		797 122	604 864
CHARGES			
Rémunération au rendement		406 724	304 908
Charges salariales		88 522	63 924
Frais de négociation		43 892	30 313
Locaux et matériel		41 124	27 546
Communications et technologie		49 115	28 343
Intérêts		15 302	9 816
Frais d'administration		89 504	69 523
Amortissement		33 779	14 108
Frais de développement		19 526	21 193
Frais connexes aux acquisitions	10, 22	31 617	35 253
Frais de restructuration	10	1 719	16 056
		820 824	620 983
Perte avant impôt sur le résultat		(23 702)	(16 119)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	12		
Exigible		8 202	11 043
Différé(e)		(13 129)	(5 816)
		(4 927)	5 227
Perte nette de la période		(18 775) \$	(21 346) \$
Perte nette attribuable aux :			
Actionnaires de Financière Canaccord Inc.		(16 819) \$	(20 307) \$
Participations ne donnant pas le contrôle		(1 956) \$	(1 039) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)			
De base		92 218	76 715
Dilué		102 402	84 682
Perte nette par action ordinaire			
De base	15iv	(0,31) \$	(0,33) \$
Diluée	15iv	(0,31) \$	(0,33) \$
Dividendes par action ordinaire		0,20 \$	0,40 \$

Voir les notes c)jointes.

États du résultat global consolidés

Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2013	31 mars 2012
Perte nette de l'exercice	(18 775) \$	(21 346) \$
Autres éléments du résultat global		
Variation nette de la valeur des placements disponibles à la vente, nette de l'impôt	449	—
Transfert d'un profit net réalisé à la cession d'un actif disponible à la vente (net de l'impôt de 234 \$)	(700)	—
Variation nette des profits latents (pertes latentes) à la conversion des établissements à l'étranger	(15 033)	9 205
Résultat global de l'exercice	(34 059) \$	(12 141) \$
Résultat global attribuable aux :		
Actionnaires de Financière Canaccord Inc.	(32 421) \$	(10 851) \$
Participations ne donnant pas le contrôle	(1 638) \$	(1 290) \$

Voir les notes ci-jointes.

États des variations des capitaux propres consolidés

Aux et pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens)	Notes	31 mars 2013	31 mars 2012
Actions privilégiées au début de l'exercice		110 818 \$	— \$
Actions émises, nettes des frais d'émission	14	97 450	110 818
Actions annulées		(2 627)	—
Actions privilégiées à la fin de l'exercice		205 641	110 818
Actions ordinaires au début de l'exercice		623 739	467 050
Actions émises dans le cadre de l'acquisition de Collins Stewart Hawkpoint plc (CSHP)	10	—	164 462
Actions émises dans le cadre de l'acquisition d'une participation de 50 % dans BGF Capital Group Pty Ltd (BGF)	10	—	5 739
Actions émises relatives aux paiements fondés sur des actions		11 926	7 081
Actions émises dans le cadre de l'acquisition de Corazon Capital Group Limited (Corazon)		1 503	—
Acquisition d'actions ordinaires dans le cadre du régime d'intéressement à long terme (RILT)		(14 872)	(35 857)
Libération d'actions ordinaires dont les droits sont acquis, achetées par la fiduciaire pour les avantages du personnel		17 834	18 263
Actions annulées		(814)	(5 259)
Prêts nets destinés à l'achat d'actions ordinaires dont les droits ne sont pas acquis		(860)	2 866
Actions annulées dans le cadre de l'acquisition de Marchés des capitaux Genuity (Genuity)		—	(606)
Actions ordinaires à la fin de l'exercice		638 456	623 739
Surplus d'apport au début de l'exercice		68 336	52 167
Attributions du régime d'actions de remplacement lié à l'acquisition de CSHP		6 399	6 456
Paiements fondés sur des actions		11 445	10 876
Actions annulées dans le cadre de l'acquisition de Genuity		—	606
Actions émises dans le cadre de l'acquisition de Corazon		(1 503)	—
Prime à l'annulation d'actions ordinaires		(146)	(1 414)
Prêts destinés à l'achat d'actions ordinaires dont les droits ne sont pas acquis		1 450	(355)
Surplus d'apport à la fin de l'exercice		85 981	68 336
Résultats non distribués au début de l'exercice		180 748	238 647
Perte nette attribuable aux actionnaires de Financière Canaccord Inc.		(16 819)	(20 307)
Dividendes sur actions ordinaires	16	(26 006)	(32 778)
Dividendes sur actions privilégiées	16	(11 720)	(4 814)
Résultats non distribués à la fin de l'exercice		126 203	180 748
Cumul des autres éléments du résultat global au début de l'exercice		8 484	(972)
Autres éléments du résultat global attribuables aux actionnaires de Financière Canaccord Inc.		(15 602)	9 456
Cumul des autres éléments du résultat global à la fin de l'exercice		(7 118)	8 484
Total des capitaux propres		1 049 163	992 125
Participations ne donnant pas le contrôle au début de l'exercice		17 454	—
Participations ne donnant pas le contrôle résultant de l'acquisition d'une participation de 50 % dans Canaccord Genuity Australia	10	—	19 019
Effet de change sur les participations ne donnant pas le contrôle		353	(275)
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(1 638)	(1 290)
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin de l'exercice		16 169	17 454
Total des capitaux propres		1 065 332 \$	1 009 579 \$

Voir les notes ci-jointes.

Tableaux des flux de trésorerie consolidés

Notes	31 mars 2013	31 mars 2012
Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens)		
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
	(18 775) \$	(21 346) \$
Perte nette de l'exercice		
Éléments sans effet de trésorerie		
	33 779	14 108
	(13 129)	(5 816)
17	60 359	51 124
22	2 627	—
Variations des éléments sans effet de trésorerie du fonds de roulement		
	245 873	(62 053)
	590 090	675 358
	2 963	(26 218)
	(224 590)	93 787
	(855 728)	(896 194)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
	(150 000)	150 000
	94 823	110 818
	(14 872)	(35 857)
	(26 004)	(31 980)
	(11 720)	(4 814)
	—	555
	(13 583)	(12 579)
	—	(5 673)
	(9 003)	61 561
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
	(6 972)	(10 610)
	(4 953)	—
	(1 182)	—
11	—	(176 289)
11	—	(9 848)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Incidence du change sur les soldes de trésorerie		
Diminution de la situation de trésorerie		
Situation de trésorerie au début de l'exercice		
Situation de trésorerie à la fin de l'exercice		
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
	32 689 \$	28 805 \$
	14 425 \$	9 280 \$
	10 320 \$	51 036 \$

Voir les notes ci-jointes.

Notes des états financiers consolidés

Aux 31 mars 2013 et 2012

et pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

NOTE 01

Renseignements sur l'entreprise

Par l'entremise de ses principales filiales, Financière Canaccord Inc. (la « Société »), courtier en valeurs mobilières de plein exercice indépendant et de premier plan au Canada, mène des activités sur les marchés des capitaux au Royaume-Uni et en Europe, aux États-Unis, en Australie, en Chine, à Singapour et à la Barbade. Avec l'acquisition de CSHP, la Société a aussi accru ses activités de gestion de patrimoine au Royaume-Uni et en Europe. La Société exerce ses activités dans les deux principaux secteurs de l'industrie des valeurs mobilières : les marchés des capitaux et la gestion de patrimoine. Ensemble, ces activités offrent une vaste gamme de produits de placement complémentaires, de services de courtage et de services de financement de sociétés à la clientèle de la Société composée de particuliers, d'institutions et de sociétés.

Financière Canaccord Inc. a été constituée le 14 février 1997 lorsqu'elle a déposé un mémoire et des statuts auprès du directeur du registre des sociétés (Registrar of Companies) de la Colombie-Britannique en vertu de la loi intitulée *Company Act* (Colombie-Britannique); elle est maintenue sous le régime de la loi intitulée *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique). Le siège social de la Société est sis au Suite 2200 – 609 Granville Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1H2, et son bureau principal est sis au Suite 1000 – 840 Howe Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6Z 2M1.

Les actions ordinaires de la Société sont cotées sous le symbole CF à la Bourse de Toronto (TSX) et sous le symbole CF à la Bourse de Londres (LSE). Les actions privilégiées de série A de la Société sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole « CF.PR.A ». Les actions privilégiées de série C de la Société sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole « CF.PR.C » (note 24).

Les activités de la Société sont cycliques, et les produits et le résultat connaissent de grandes variations d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison de facteurs qui ne dépendent pas de la Société. Les activités de la Société sont touchées par la situation générale sur les marchés des actions et des obligations mondiaux, y compris les variations saisonnières.

NOTE 02

Base d'établissement

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers consolidés ont été établis selon la comptabilité d'engagement et sont fondés sur le coût historique, sauf pour certains actifs courants et non courants et instruments financiers qui ont été évalués à la juste valeur, comme il est prescrit par les méthodes comptables pertinentes.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens et toutes les valeurs le sont en milliers de dollars, sauf indication contraire.

Le conseil d'administration de la Société a autorisé la publication des présents états financiers consolidés audités le 21 mai 2013.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société, de ses filiales et entités ad hoc lorsque la Société contrôle ces entités. Les filiales sont toutes les entités à l'égard desquelles l'entité consolidée a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir qui s'accompagne généralement d'un actionnariat constituant plus de la moitié des droits de vote.

Selon l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels* (IAS 27), les résultats opérationnels d'une filiale doivent être consolidés si la Société acquiert le contrôle de la filiale. Le contrôle est présumé exister lorsqu'une entité détient plus de la moitié des actions avec droit de vote. Dans une situation où la société mère ne détient pas une majorité des droits de vote, le contrôle existe encore lorsque celle-ci dispose du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs, du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat, du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration, ou du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration.

Bien qu'elle ne détienne pas plus de la moitié des actions avec droit de vote de Canaccord Genuity (Australia) Ltd (anciennement Canaccord BGF ou BGF), la Société a évalué sa relation avec les autres actionnaires et le pouvoir qu'elle détient sur les politiques financières et opérationnelles de BGF et elle a déterminé qu'elle devrait procéder à la consolidation en vertu de l'IAS 27. La situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de BGF ont donc été consolidés. La Société a aussi comptabilisé une participation ne donnant pas le contrôle de 50 % représentant la portion de l'actif net identifiable de BGF qui n'appartient pas à la Société. À la date d'acquisition, la participation ne donnant pas le contrôle a été établie au moyen de la méthode de la consolidation proportionnelle. La perte nette et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribuées à la participation ne donnant pas le contrôle et aux propriétaires de la société mère.

La Société consolide les entités ad hoc conformément aux lignes directrices de l'interprétation SIC-12, *Consolidation – entités ad hoc* (SIC 12) du comité permanent d'interprétation. Une entité ad hoc est consolidée lorsque la substance de la relation entre l'entité et l'entité ad hoc indique que l'entité ad hoc est contrôlée par cette entité.

La Société a constitué une fiducie pour les avantages du personnel (note 17) afin de remplir ses obligations envers ses employés, qui découlent des régimes de paiements fondés sur des actions. La fiducie pour les avantages du personnel a été consolidée conformément à la SIC 12 étant donné que ses activités sont menées au nom de la Société et que la Société conserve la majorité des avantages et des risques liés à cette fiducie.

Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans les états du résultat à compter de la date réelle de l'acquisition ou jusqu'à la date réelle de la cession, selon le cas.

Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés. Dans les cas où une méthode comptable d'une filiale diffère des méthodes comptables de la Société, la Société a effectué les ajustements appropriés pour assurer leur conformité aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés. Les états financiers des filiales sont dressés pour la même période de présentation de l'information financière que ceux de la société mère.

UTILISATION DE JUGEMENTS, D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES

La préparation d'états financiers consolidés exige de la direction qu'elle porte des jugements, effectue des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur les notes explicatives et sur l'information à fournir à l'égard des actifs éventuels et des passifs éventuels à la date de clôture. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses. Les estimations significatives touchent les paiements fondés sur des actions, l'impôt sur le résultat, l'évaluation des actifs d'impôt différé, la perte de valeur du goodwill, les immobilisations incorporelles à durée indéterminée et les autres actifs à long terme, les provisions pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers et les provisions.

Paiements fondés sur des actions

La Société détermine le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres et des transactions réglées en trésorerie conclues avec des employés et des administrateurs selon la juste valeur des attributions. La juste valeur est calculée d'après les cours du marché observables ou au moyen d'un modèle d'évaluation approprié. Le recours à des modèles d'évaluation des options aux fins de la détermination de la juste valeur exige le recours à des hypothèses hautement subjectives, notamment la volatilité attendue des cours, la déchéance attendue, la durée de vie attendue de l'attribution et le taux de dividende attendu. Toute modification apportée aux hypothèses subjectives peut avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Les hypothèses et modèles utilisés pour l'estimation de la juste valeur des paiements fondés sur des actions figurent à la note 17.

Impôt sur le résultat

La comptabilisation des passifs d'impôts sur le résultat exige de la direction qu'elle effectue des estimations et qu'elle porte des jugements à l'égard du résultat ultime des déclarations et des cotisations fiscales. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La Société exerce ses activités dans diverses juridictions fiscales et est assujettie à des cotisations individuelles par ces juridictions. Les déclarations fiscales peuvent faire intervenir des questions complexes, dont la résolution peut se prolonger considérablement en cas d'un litige ou d'une nouvelle cotisation par les administrations fiscales. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les pertes fiscales non utilisées dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables auxquels ces pertes fiscales pourront être imputées. La direction doit faire preuve de beaucoup de jugement pour déterminer le montant de l'actif d'impôt différé qui peut être comptabilisé en fonction du moment où les bénéfices imposables futurs seront réalisés et de leur montant.

L'interprétation de règlements fiscaux complexes, la modification de la législation fiscale et le montant des bénéfices imposables futurs, ainsi que le moment où ils seront réalisés, comportent de nombreuses incertitudes. La Société établit des provisions pour impôts d'après des estimations raisonnables à l'égard des conséquences possibles des contrôles par l'administration fiscale respective des pays dans lesquels elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions est fondé sur divers facteurs, comme l'expérience de contrôles fiscaux précédents de la Société.

Perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an ou lorsqu'un événement ou un changement de circonstances indique qu'une dépréciation a pu se produire, afin d'assurer que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont attribués est supérieure ou égale à leur valeur comptable.

Pour déterminer la valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité, la direction a recours à des modèles d'évaluation qui prennent en compte des facteurs comme le résultat projeté, le multiple cours-bénéfice et les taux d'actualisation. La direction doit faire preuve de jugement pour choisir l'approche de détermination de la valeur recouvrable et formuler les hypothèses requises. Ce jugement peut influencer sur la valeur recouvrable et sur toute réduction de valeur pour dépréciation. Les hypothèses clés utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables des diverses unités génératrices de trésorerie sont présentées à la note 11.

Dépréciation des autres actifs à long terme

La Société évalue ses actifs à long terme amortissables à la date de clôture pour déterminer s'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier. Si un tel indice existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif au moyen des meilleures estimations de la direction et de l'information disponible.

Provision pour pertes sur créances

La Société comptabilise des provisions pour pertes sur créances associées aux créances clients, prêts, avances et autres créances. La Société constitue une provision pour pertes sur créances en fonction de l'estimation faite par la direction des valeurs non recouvrables probables. Il faut faire preuve de jugement à l'égard du moment où il faut constituer une provision pour pertes sur créances et du montant des provisions spécifiques requises, en tenant compte de la solvabilité de la contrepartie, des tendances économiques actuelles et de l'expérience. Les soldes des créances clients sont en général garantis par des titres; par conséquent, la provision est habituellement établie après avoir tenu compte de la valeur de marché de la garantie, le cas échéant.

Évaluation des instruments financiers

La Société évalue ses instruments financiers à la juste valeur ou au coût amorti. La juste valeur est calculée d'après les cours de marché fournis par des sources indépendantes, s'ils sont disponibles. Si aucun cours de marché n'est disponible, la juste valeur est calculée au moyen de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles, comme la volatilité attendue et les décotes de liquidité, proviennent de données de marché observables, si possible, mais si aucune donnée observable n'est disponible, le jugement est requis pour sélectionner ou déterminer les données à utiliser pour le modèle d'évaluation de la juste valeur.

L'estimation des facteurs qui peuvent influencer sur la juste valeur et l'estimation des justes valeurs en général comporte inévitablement un degré d'incertitude et d'imprécision, surtout lorsque aucune donnée observable n'est disponible. Toute modification des hypothèses et des données utilisées pour évaluer les instruments financiers pourrait avoir une incidence sur les justes valeurs présentées.

Provisions

La Société comptabilise une provision pour les questions juridiques en suspens ou en cours et les enquêtes réglementaires. La détermination des provisions liées aux questions juridiques fait appel au jugement de la direction après consultation d'un conseiller juridique, qui prend en compte des facteurs comme le montant de la réclamation, la possibilité d'une action fautive d'un employé de la Société et les précédents. Des provisions pour litiges éventuels sont comptabilisées par la Société lorsqu'il est probable que celle-ci subira une perte par suite d'un événement passé et que le montant de la perte peut être estimé de manière fiable. La Société comptabilise également les provisions liées aux frais de restructuration lorsque les critères de comptabilisation s'appliquant aux provisions sont respectés.

NOTE 03

Adoption de nouvelles normes et interprétations et de normes et interprétations révisées

INSTRUMENTS FINANCIERS

L'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), telle qu'elle a été publiée, correspond à la première étape du projet de l'IASB visant à remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), et s'applique au classement et à l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers comme définis par l'IAS 39. La norme devait initialement entrer en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, mais la publication en décembre 2011 de *Date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 9 et obligations d'information transitoires*, modifiant l'IFRS 9, a repoussé la date d'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Les autres étapes du projet aborderont la comptabilité de couverture et la dépréciation d'actifs financiers. L'adoption de la première étape de l'IFRS 9 aura une incidence sur le classement et l'évaluation des actifs financiers de la Société, mais n'aura pas d'incidence sur le classement et les évaluations des passifs financiers. La Société quantifiera l'incidence de la norme lorsque sa version définitive, comprenant toutes les étapes, sera publiée.

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

L'IAS 1, *Présentation des états financiers* (IAS 1), a été modifiée par l'IASB en juin 2011. Les éléments des autres éléments du résultat global devront être regroupés dans deux catégories, selon qu'ils sont susceptibles ou non d'être reclassés ultérieurement en résultat net. La possibilité de présenter un seul état du résultat global, ou encore deux états distincts du résultat net et du résultat global demeure. Les modifications à l'IAS 1 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence des modifications sur ses états financiers consolidés.

NORMES DE CONSOLIDATION

L'IASB a publié les normes suivantes en mai 2011. Ces normes s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, et l'adoption anticipée est permise.

IFRS 10, *États financiers consolidés* (IFRS 10)

L'IFRS 10 remplace l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels* (IAS 27), et l'interprétation SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*. Cette norme présente un modèle unique de consolidation pour l'ensemble des entités fondé sur le contrôle, qui est défini selon que l'investisseur a 1) un pouvoir sur l'autre entité, 2) une exposition, ou des droits, à des rendements variables de cette autre entité, et 3) la capacité d'utiliser son pouvoir afin d'influencer les rendements de l'entité.

IFRS 11, *Partenariats* (IFRS 11)

L'IFRS 11 remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et l'interprétation SIC-13, *Entités contrôlées conjointement*. Cette norme distingue les partenariats selon qu'ils répondent à la définition d'entreprise commune ou de coentreprise. Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Dans le cadre d'une entreprise commune, un coparticipant comptabilise sa quote-part des actifs, des passifs, des produits des activités ordinaires et des charges de l'entreprise commune. Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs nets de celle-ci. Les intérêts dans la coentreprise sont comptabilisés en appliquant la méthode de la mise en équivalence.

IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (IFRS 12)

L'IFRS 12 établit les informations à fournir relativement aux intérêts détenus dans d'autres entités, comme des partenariats, des entreprises associées, des entités ad hoc et des entités non consolidées.

La Société évalue actuellement l'incidence des prises de position ci-dessus relatives aux normes de consolidation.

En octobre 2012, l'IASB a publié des modifications aux normes IFRS 10 et 12 et IAS 27, *Entités d'investissement*, lesquelles ont introduit une exception au principe voulant que toutes les filiales doivent être consolidées. Selon les modifications, une société mère qui est une entité d'investissement est tenue d'évaluer sa participation dans certaines filiales à la juste valeur par le biais du résultat net au lieu de consolider toutes les filiales dans ses états financiers consolidés et individuels. Les modifications entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014, et l'adoption anticipée est permise. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence des modifications sur ses états financiers consolidés.

AUTRES NORMES

IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (IFRS 13)

L'IFRS 13 est une norme complète qui définit la juste valeur, établit un cadre unique pour l'évaluation de la juste valeur et détermine les informations à fournir au sujet des évaluations de la juste valeur. Cette nouvelle norme précise que la juste valeur est le prix qui serait reçu à la vente d'un actif, ou versé au transfert d'un passif, dans le cadre d'une transaction volontaire entre des participants au marché, à la date d'évaluation. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. La Société ne s'attend pas à ce que l'adoption de l'IFRS 13 ait une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

IAS 32 – *Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers* (IAS 32)

L'IASB a publié des modifications à l'IAS 32, visant à clarifier les exigences pour la compensation des instruments financiers et à remédier au manque d'uniformité dans la pratique courante dans l'application des critères de compensation de l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*. Les modifications, qui doivent être appliquées de manière rétrospective, entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, et l'application anticipée est permise. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence des modifications sur ses états financiers.

IAS 19 (révisée) – Avantages du personnel (IAS 19 révisée)

En juin 2011, l'IASB a modifié l'IAS 19, *Avantages du personnel*. L'IAS 19 (révisée), *Avantages du personnel*, comprend de nombreux changements à la comptabilisation des régimes d'avantages du personnel, y compris les régimes de retraite à prestations définies et les informations à fournir à cet égard, et des précisions sur la comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi et des indemnités de cessation d'emploi. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de cette norme sur ses états financiers consolidés.

NOTE 04 | Résumé des principales méthodes comptables**REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES**

Les regroupements d'entreprises ont été comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond au total de la contrepartie transférée, évalué à la juste valeur à la date d'acquisition, et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle de l'entreprise acquise. Pour tout regroupement d'entreprises, la Société détermine si elle évalue la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise à la juste valeur ou selon la quote-part de la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. La méthode fondée sur la quote-part a été adoptée pour l'acquisition de la participation de 50 % dans BGF. Les coûts d'acquisition sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation selon l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition, à l'exception des actifs non courants (ou des groupes destinés à être cédés) classés comme étant détenus en vue de la vente selon l'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, qui sont comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Toute contrepartie éventuelle qui sera transférée par l'acquéreur est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition à la meilleure estimation de ce montant. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle inscrite au passif sont comptabilisées dans les états du résultat.

Le goodwill découlant de l'acquisition est comptabilisé à titre d'actif et initialement évalué au coût, soit l'excédent de la contrepartie transférée sur la juste valeur des actifs nets identifiables qui ont été acquis et des passifs qui ont été repris. Si la juste valeur de l'actif net acquis excède le total de la contrepartie transférée, la différence est comptabilisée dans les états du résultat.

Par suite de la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût, après déduction du cumul des pertes de valeur. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans chacun des regroupements d'entreprises doit, à partir de la date d'acquisition, être affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie de la Société qui devraient bénéficier des regroupements correspondants, que d'autres actifs ou passifs de la société acquise soient ou non affectés à ces unités.

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES ET DES COMPTES DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la Société. Chaque filiale de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle, et les éléments inclus dans les états financiers de chaque filiale sont évalués au moyen de la monnaie fonctionnelle.

Transactions et soldes

Les transactions en monnaies étrangères sont initialement comptabilisées par la Société et ses filiales au cours de change de leur monnaie fonctionnelle respective en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis par la Société et ses filiales dans leur monnaie fonctionnelle respective au cours de change en vigueur à la date de clôture. Toutes les différences de conversion sont comptabilisées dans les états du résultat consolidés.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis par la Société et ses filiales dans leur monnaie fonctionnelle respective aux cours historiques. Les éléments non monétaires évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

Conversion des filiales étrangères

Les actifs et les passifs des filiales étrangères ayant une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date de clôture, et les produits des activités ordinaires et les charges sont convertis aux cours de change moyens en vigueur pendant la période. Les profits latents ou pertes latentes découlant de la conversion des filiales étrangères sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. En cas de cession d'un établissement à l'étranger, la composante des autres éléments du résultat global liée à cet établissement est comptabilisée dans les états du résultat consolidés.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises séparément sont évaluées au coût lors de la comptabilisation initiale. Le coût des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition. Par suite de la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées au coût, après déduction de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé aux états du résultat consolidés dans l'amortissement.

La Société doit apprécier si la durée d'utilité des immobilisations incorporelles identifiables est déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles identifiables à durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée de vie économique et soumises à des tests de dépréciation chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle identifiable peut s'être dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle identifiable doivent être réexaminés au moins une fois l'an à la clôture de chaque exercice.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre des acquisitions de Genuity, de la participation de 50 % dans Canaccord Genuity (Australia) Ltd (Canaccord Genuity Australia), Collins Stewart Hawkpoint Plc (CSHP) et Eden Financial comprennent les marques, les relations clients, le carnet de commandes, la technologie, les permis de négociation et les ententes de non-concurrence qui ont une durée déterminée et qui sont amorties d'une manière linéaire sur leur durée d'utilité estimative. Les périodes d'amortissement estimatives de ces immobilisations incorporelles amortissables sont comme suit :

	Genuity	Canaccord Genuity Australia	CSHP	Eden Financial
Marques	Durée indéterminée	1 an	1 an	s. o.
Relations clients	11 ans	5 ans	8 à 24 ans	8 ans
Carnet de commandes	0,4 an	1 an	1 an	s. o.
Ententes de non-concurrence	5 ans	4,5 ans	s. o.	s. o.
Permis de négociation	s. o.	Durée indéterminée	s. o.	s. o.
Technologie	s. o.	s. o.	3 ans	s. o.

Les permis de négociation acquis dans le cadre de l'acquisition d'une participation de 50 % dans BGF sont considérés comme ayant une durée de vie indéterminée du fait qu'ils devraient offrir à la Société des avantages sur une période continue. Les marques acquises dans le cadre de l'acquisition de Genuity sont considérées comme ayant une durée indéterminée du fait qu'elles offriront à la Société des avantages sur une période continue.

Les immobilisations incorporelles identifiables à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises annuellement à un test de dépréciation.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

La Société évalue à chaque date de clôture s'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier. Si un tel indice existe, ou si un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT). La valeur recouvrable est déterminée pour un actif isolé à moins que l'actif ne génère pas des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme étant déprécié, et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et comptabilisée dans l'état du résultat.

Afin de déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les calculs de dépréciation de la Société sont fondés sur les calculs budgétaires annuels, qui sont préparés individuellement pour chaque UGT de la Société auxquelles les actifs isolés sont attribués. Ces calculs budgétaires couvrent généralement une période de cinq ans. Pour les périodes plus longues, un taux de croissance à long terme est calculé et appliqué aux projections de flux de trésorerie futurs après la cinquième année.

Les pertes de valeur des activités poursuivies sont comptabilisées aux états du résultat consolidés.

Pour les actifs autres que le goodwill, la Société effectue une évaluation à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un quelconque indice que les pertes de valeur comptabilisées antérieurement n'existent plus ou ont diminué. Si un tel indice existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou des UGT. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement est reprise seulement si les hypothèses utilisées afin de déterminer la valeur recouvrable de l'actif ont changé depuis la plus récente perte de valeur comptabilisée. La reprise est limitée afin que la valeur comptable de l'actif n'excède pas sa valeur recouvrable ou n'excède pas la valeur comptable qui aurait été calculée, nette de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours des exercices antérieurs. Une telle reprise est comptabilisée dans l'état du résultat consolidé.

Les actifs suivants ont des caractéristiques précises pour les tests de dépréciation :

Goodwill

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque année, au 31 mars, et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation.

Une perte de valeur est calculée pour le goodwill en évaluant la valeur recouvrable de chaque UGT (ou groupe d'UGT) auquel se rapporte le goodwill. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises au cours de périodes futures.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au niveau de l'UGT chaque année, au 31 mars, et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces, les titres de papier commercial et les acceptations bancaires ayant une échéance de moins de trois mois à partir de la date d'achat.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société classe les instruments financiers selon l'IAS 39, Instruments financiers : *Comptabilisation et évaluation* (IAS 39) dans l'une des catégories suivantes : juste valeur par le biais du résultat net, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, disponibles à la vente et autres passifs financiers. La Société détermine le classement des instruments financiers au moment de leur comptabilisation initiale.

i] Actifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

Les actifs financiers sont comptabilisés lorsque l'entité devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. En ce qui a trait aux actifs financiers, le principe de la comptabilisation à la date de transaction s'applique, la date de transaction étant la date à laquelle la Société s'engage à acheter ou à vendre l'actif.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont comptabilisés en résultats lorsqu'ils sont engagés. Les coûts de transaction engagés pour tous les instruments financiers autres que ceux classés comme détenus à des fins de transaction sont inclus dans le coût de l'actif.

Classement et évaluation ultérieure

Actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers détenus à des fins de transaction et les actifs financiers désignés à la comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers acquis aux fins des activités de négociation sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur, les profits latents et pertes latentes en découlant étant comptabilisés en résultat net. En outre, l'IAS 39 permet à une entité de désigner un instrument financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale ou de l'adoption de cette norme même si cet instrument ne répond pas à tous autres égards à la définition d'un instrument classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net tel qu'il est précisé dans l'IAS 39, dans la mesure où la juste valeur peut être déterminée de manière fiable. La Société n'a désigné aucun actif financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers de la Société classés comme détenus à des fins de transaction comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les titres détenus, y compris les instruments financiers dérivés.

La Société évalue périodiquement le classement de ses actifs financiers comme détenus à des fins de transaction, si son intention de vendre les actifs financiers à court terme est toujours appropriée. Lorsque la Société est dans l'incapacité de négocier ces actifs financiers parce que les marchés sont inactifs ou que la direction modifie considérablement son intention de les vendre dans un avenir prévisible, la Société peut décider, dans des cas rares, de reclasser ces actifs financiers.

Actifs financiers classés comme disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont généralement évalués à la juste valeur, et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, nets des impôts, jusqu'à ce que les actifs soient vendus ou dépréciés, auquel moment la variation est comptabilisée dans le résultat net de l'exercice. Les placements en instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente pour lesquels on ne dispose pas de prix cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur, sauf si la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable. L'investissement de la Société dans Euroclear est classé comme disponible à la vente et évalué à sa juste valeur estimée. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, la Société a vendu son placement dans Alternative Alpha Trading System qui était classé comme disponible à la vente.

Actifs financiers classés comme prêts et créances et comme détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers classés comme prêts et créances et comme détenus jusqu'à l'échéance sont évalués au coût amorti. Le coût amorti est le montant auquel est évalué l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal et des pertes de valeur et inclut l'amortissement de la prime ou de l'escompte à l'acquisition. La Société classe les créances clients comme prêts et créances.

Dépréciation d'actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est réputé être déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet événement générateur de pertes a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimé de façon fiable.

S'il existe une indication objective de dépréciation, le montant de la perte est comptabilisé dans les états du résultat et est évalué comme l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur.

ii] Passifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

Tous les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée, dans le cas des autres passifs financiers, des coûts de transaction directement attribuables, et sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme autres passifs financiers.

Classement et évaluation ultérieure

Passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net incluent les passifs financiers détenus à des fins de transaction et les passifs financiers désignés à la comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être vendus dans un proche avenir. Les profits ou les pertes sur les passifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans les états du résultat. La Société n'a désigné aucun passif financier qui ne répondait pas à tous autres égards à la définition de passif à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale à titre de passif à la juste valeur par le biais du résultat net. La dette bancaire, les titres vendus à découvert et les instruments financiers dérivés sont classés comme détenus à des fins de transaction et comptabilisés à la juste valeur.

Passifs financiers classés comme autres passifs financiers

Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers classés comme autres passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes sont comptabilisés dans les états du résultat au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les autres passifs financiers comprennent les dettes fournisseurs et charges à payer, la facilité de crédit à court terme et la dette subordonnée. La valeur comptable des autres passifs financiers s'approche de leur juste valeur.

iii] Compensation des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est comptabilisé dans les états de la situation financière consolidés si, et seulement si, la Société a un droit juridique exécutoire de compensation des montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

iv] Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés sur des marchés actifs à chaque date de clôture est déterminée en fonction des prix cotés sur un marché actif ou des cotations de courtiers (le cours acheteur pour les positions acheteur et le cours vendeur pour les positions vendeur), sans aucune déduction au titre des coûts de transaction.

Dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation appropriées et fiables. Ces techniques peuvent comprendre l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles d'évaluation. Les techniques d'évaluation peuvent nécessiter l'utilisation d'estimations ou d'hypothèses posées par la direction s'il n'existe pas de données de marché observables. Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable au moyen d'une technique d'évaluation, l'instrument financier est évalué au coût.

v] Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de la valeur des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des indices ou des taux de change.

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change lié aux règlements de titres en monnaie étrangère en attente. La juste valeur de ces contrats est minimale en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance. Les profits et les pertes réalisés et latents qui ont trait à ces contrats sont comptabilisés dans le résultat net au cours de la période visée.

La Société négocie des contrats à terme standardisés qui sont des contrats d'achat ou de vente de montants standardisés d'obligations gouvernementales, à une date et à un prix futurs prédéterminés, selon les modalités précisées par un marché à terme réglementé, et sont susceptibles d'appels de marge au comptant quotidiens. La Société négocie des contrats à terme standardisés afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt, le risque de courbe de rendement et le risque de liquidité.

TITRES DÉTENUS ET TITRES VENDUS À DÉCOUVERT

Les titres détenus et les titres vendus à découvert sont comptabilisés à la juste valeur d'après le prix coté sur un marché actif ou selon un modèle d'évaluation, s'il n'y a pas de prix de marché disponible. Les profits latents et les pertes latentes sont présentés en résultat. Certains titres détenus ont été donnés en garantie pour les transactions d'emprunt de titres. Les titres détenus et les titres vendus à découvert sont classés comme instruments financiers détenus à des fins de transaction.

PRÊT ET EMPRUNT DE TITRES

La Société exerce des activités de prêt et d'emprunt de titres principalement pour faciliter le processus de règlement des titres. Ces arrangements sont généralement à court terme, des intérêts étant reçus lorsque les montants en trésorerie sont livrés et des intérêts étant versés lorsque les montants en trésorerie sont reçus. Les titres empruntés et les titres prêtés sont comptabilisés au montant des garanties en trésorerie livrées et reçues dans le cadre des transactions. Les transactions d'emprunt de titres exigent que la Société dépose un montant en trésorerie, des lettres de crédit ou une autre garantie auprès du prêteur. Pour les titres prêtés, la Société reçoit une garantie sous la forme d'un montant en trésorerie ou sous une autre forme qui est généralement supérieure à la valeur marchande des titres prêtés. La Société surveille chaque jour la juste valeur des titres prêtés et empruntés par rapport à la garantie en trésorerie et, le cas échéant, elle peut exiger que les contreparties déposent une garantie additionnelle ou elle peut remettre une partie de la garantie déposée pour s'assurer que ces transactions sont assorties d'une sûreté suffisante.

Les transactions de prise en pension et de mise en pension de titres représentent des transactions de financement garanties. La Société reçoit des titres pris en pension, assure la livraison des titres mis en pension, surveille chaque jour la valeur de marché de ces titres et donne ou reçoit une garantie additionnelle, s'il y a lieu.

La Société gère son risque de crédit en établissant des limites globales par client pour ces transactions et en surveillant le respect de ces limites. L'intérêt gagné sur les garanties en trésorerie est fondé sur un taux variable.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à la Société et que l'on peut évaluer ces avantages de façon fiable. La Société évalue ses ententes génératrices de produits pour déterminer si elle agit à titre de contrepartiste ou d'intermédiaire.

Les produits tirés des commissions comprennent les produits générés par les services de courtage à la commission, qui sont comptabilisés à la date de transaction, et ceux générés par la vente de produits et services tarifés, qui sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les valeurs achetées aux fins des transactions liées aux clients sont présentés comme des pertes de facilitation nettes et comptabilisés comme une réduction des produits des commissions. Les pertes de facilitation pour l'exercice clos le 31 mars 2013 ont totalisé 15,4 millions \$ (28,1 millions \$ au 31 mars 2012).

Les produits tirés des services de financement de sociétés comprennent les honoraires de prise ferme et les commissions gagnées sur les transactions de financement de sociétés. Les produits tirés des prises fermes et des autres transactions de financement de sociétés sont comptabilisés lorsque la transaction sous-jacente est conclue aux termes du mandat et que les produits correspondants peuvent être raisonnablement établis.

Les honoraires de consultation se composent des honoraires de gestion et de consultation qui sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Ils comprennent également les produits tirés des activités de fusions et acquisitions, qui sont comptabilisés lorsque la transaction sous-jacente est conclue aux termes du mandat et que les produits correspondants peuvent être raisonnablement établis.

Les produits tirés de la négociation à titre de contrepartiste consistent en des produits gagnés dans le cadre des transactions de négociation à titre de contrepartiste et sont constatés selon la date de transaction.

Les produits d'intérêts sont constitués de l'intérêt gagné sur les comptes sur marge des particuliers, de l'intérêt gagné sur les soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de la Société, de l'intérêt gagné sur la trésorerie livrée à l'appui des activités d'emprunt de titres et des dividendes gagnés sur les titres détenus. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi.

Les produits divers comprennent les profits ou les pertes de change, les produits tirés de nos services de courtage de correspondance et les produits tirés des frais d'administration.

MATÉRIEL ET AMÉNAGEMENTS DES LOCAUX LOUÉS

Le matériel, les immeubles et les aménagements des locaux loués sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est comptabilisé comme suit :

Matériel informatique	33 %, solde dégressif
Mobilier et matériel	10 % à 20 %, solde dégressif
Aménagements des locaux loués	Méthode linéaire, sur la plus courte entre la durée d'utilité ou la durée des baux respectifs

Un élément d'immobilisation corporelle et toute partie spécifique initialement comptabilisée sont décomptabilisés lors de leur sortie ou lorsque aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé comme l'écart entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'actif) est inclus dans les états du résultat consolidés au moment de la décomptabilisation de l'actif.

La valeur résiduelle de l'actif, sa durée d'utilité et la méthode d'amortissement utilisée sont examinées à chaque date de clôture et ajustés prospectivement, le cas échéant.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Impôt exigible

Les actifs et les passifs d'impôts exigibles pour la période considérée sont évalués au montant que la Société s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales ou qui leur sera versé. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour calculer les montants sont ceux qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la date de présentation de l'information financière dans les pays où la Société exerce ses activités et génère un résultat fiscal.

La direction évalue périodiquement les positions adoptées dans les déclarations fiscales à l'égard de situations pour lesquelles les réglementations fiscales applicables prêtent à interprétation et établit des provisions le cas échéant.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable. Cette méthode exige que l'impôt différé reflète les effets de l'impôt différé attendu des différences temporelles à la date de clôture entre la valeur comptable des actifs et passifs aux fins des états financiers et leur base fiscale.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, sauf dans le cas où le passif d'impôt différé est généré par des participations dans des filiales si la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, le report en avant de crédits d'impôt non utilisés et des pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable qu'il existe un bénéfice imposable auquel ces différences temporelles déductibles, le report en avant de crédits d'impôt non utilisés et les pertes fiscales non utilisées pourront être imputés. La valeur comptable d'un actif d'impôt différé est revue à la date de clôture et est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou d'une partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont évalués à chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'impôt différé est passé à titre de charges ou de produits dans les états du résultat, sauf s'il concerne des éléments directement crédités dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt différé est imputé directement aux capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif d'impôt exigible et un passif d'impôt exigible et lorsque l'actif et le passif d'impôt différé concerne des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale auprès de la même entité imposable.

Taxes sur les ventes

Les produits des activités ordinaires, les charges et les actifs sont comptabilisés nets du montant de la taxe sur les ventes, sauf si le montant de la taxe sur les ventes n'est pas recouvrable auprès de l'administration fiscale. Dans ce cas, la taxe sur les ventes est comptabilisée à titre de partie du coût d'acquisition de l'actif ou à titre de partie d'un élément de la charge. Le montant net des taxes sur les ventes recouvrables auprès de l'administration fiscale ou exigibles par celle-ci est inclus dans les créances clients ou les dettes fournisseurs dans les états de la situation financière.

ACTIONS AUTODÉTENUES

Les instruments de capitaux propres faisant partie du capital autorisé de la Société qui sont rachetés (actions autodétenues) sont comptabilisés au coût et déduits des capitaux propres. Cela comprend les actions détenues dans le cadre de notre régime d'intéressement à long terme et des prêts destinés à l'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis et les actions privilégiées. Aucun profit ni aucune perte n'est comptabilisé dans les états du résultat au moment de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation des instruments de capitaux propres de la Société. Tout écart entre la valeur comptable et la contrepartie, en cas de réémission, est comptabilisé dans le surplus d'apport. Les droits de vote liés aux actions autodétenues sont annulés par la Société et aucun dividende ne leur est attribué.

RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Le résultat de base par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Le résultat dilué par action ordinaire reflète l'effet dilutif des prêts destinés à l'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis, l'engagement à l'égard de l'émission d'actions en rapport avec les régimes de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions, les actions dont les droits ne sont pas acquis achetées par la fiducie pour les avantages du personnel, et l'engagement à l'égard de l'émission d'actions dans le cadre du régime d'intéressement à long terme basé sur la méthode du rachat d'actions. La méthode du rachat d'actions détermine le nombre d'actions ordinaires additionnelles en supposant que le nombre d'actions que la Société a attribué aux employés a été émis.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les employés (y compris les membres de la haute direction et les administrateurs) de la Société reçoivent une rémunération sous forme de transactions dont le paiement est fondé sur des actions, par lesquelles les employés rendent des services en contrepartie d'instruments de capitaux propres (transactions réglées en instruments de capitaux propres). Les administrateurs indépendants reçoivent également, dans le cadre de leur rémunération, des unités d'actions différées (UAD) qui ne peuvent être réglées qu'en trésorerie (transactions réglées en trésorerie). L'effet dilutif, le cas échéant, des options en cours et des paiements fondés sur des actions est pris en compte à titre de dilution additionnelle dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire.

Transactions réglées en instruments de capitaux propres

Dans le cas des transactions réglées en instruments de capitaux propres, la Société évalue la juste valeur des attributions à base d'actions à la date d'attribution et comptabilise les coûts à titre de charge sur la période d'acquisition des droits applicable avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. Le coût est comptabilisé graduellement.

La Société estime le nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront finalement acquis lorsqu'elle calcule les dotations aux amortissements. Aucune charge n'est comptabilisée pour les attributions d'instruments de capitaux propres qui finalement ne sont pas acquis.

Lorsque les droits sont acquis, le surplus d'apport est réduit du montant applicable et le capital social est augmenté du même montant.

Transactions réglées en trésorerie

Le coût des transactions réglées en trésorerie est évalué initialement à la juste valeur à la date de l'attribution. La juste valeur des UAD est passée à titre de charge au moment de l'attribution, étant donné qu'il n'existe pas de conditions d'acquisition des droits (note 17). Le passif est réévalué à la juste valeur à chaque date de clôture jusqu'à la date de règlement au plus tard, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les états du résultat.

PROVISIONS

Lorsque la Société a une obligation actuelle découlant d'un événement passé, des provisions sont comptabilisées s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera requise pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La charge connexe aux provisions est présentée dans les états du résultat, nette de tout remboursement. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision est actualisé au moyen d'un taux courant avant impôts reflétant, le cas échéant, les risques spécifiques à ce passif. Lorsque les provisions sont actualisées, l'augmentation de la provision attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Société sera responsable de l'obligation future par suite d'un événement passé lié aux règlements juridiques ou aux litiges.

Provisions pour frais de restructuration

Les provisions pour frais de restructuration ne sont comptabilisées que lorsque les critères de comptabilisation sont pleinement respectés. Afin que les critères de comptabilisation soient respectés, la Société doit avoir en place un plan officiel détaillé quant à l'entreprise ou une partie de l'entreprise concernée, à l'emplacement et au nombre d'employés touchés, une estimation détaillée des frais connexes et un calendrier approprié. En outre, les employés touchés doivent aussi s'attendre valablement à ce que la restructuration

ait cours ou que sa mise en œuvre ait commencé. La provision pour frais de restructuration inclut les frais de restructuration du personnel, les charges de réorganisation, les provisions pour contrats de location déficitaires, et la dépréciation du matériel et des aménagements des locaux loués.

CONTRATS DE LOCATION

La détermination qu'un accord constitue, ou contient, un contrat de location est fondée sur la substance de l'accord à la date de commencement, et prend en considération si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un actif donné ou de plusieurs actifs donnés, ou si l'accord confère un droit d'utiliser l'actif, même si ce droit n'est pas explicitement mentionné dans l'accord. La Société a évalué ses contrats de location et conclu qu'elle détient uniquement des contrats comportant des caractéristiques d'un contrat de location simple. Un contrat de location simple est un contrat qui ne transfère pas la quasi-totalité des risques et des avantages et la propriété d'un actif à un locataire. Les paiements au titre de la location simple sont comptabilisés à titre de charge dans les états du résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

COÛTS D'EMPRUNT

La Société engage des coûts d'emprunt liés à ses soldes à payer aux courtiers en valeurs mobilières et aux clients, à la facilité de crédit à court terme liée à l'acquisition de CSHP et à sa dette subordonnée. Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition d'un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé sont incorporés comme élément du coût de l'actif.

FONDS DES CLIENTS

Les établissements de la Société au Royaume-Uni et en Europe détiennent des fonds pour le compte de clients, conformément aux règles relatives aux fonds des clients de la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni. Ces fonds et les passifs correspondants attribuables aux clients ne sont pas inclus dans les états de la situation financière, la Société n'étant pas leur détenteur réel. Les montants détenus pour le compte de clients à la date de clôture sont inclus à la note 21.

INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle de la Société est fondée sur les secteurs opérationnels suivants : Canaccord Genuity, Gestion de patrimoine Canaccord Genuity et non sectoriel et autres. Les activités de la Société sont groupées dans les régions suivantes : Canada, Royaume-Uni et Europe, autres établissements à l'étranger, et États-Unis.

	31 mars 2013		31 mars 2012	
	Titres détenus	Titres vendus à découvert	Titres détenus	Titres vendus à découvert
Obligations de sociétés et de gouvernements	753 256 \$	617 841 \$	949 517 \$	824 466 \$
Actions et débetures convertibles	171 081	71 179	222 471	90 183
	924 337 \$	689 020 \$	1 171 988 \$	914 649 \$

Au 31 mars 2013, les titres de créance de sociétés et de gouvernements arrivaient à échéance de 2013 à 2097 (de 2012 à 2096 au 31 mars 2012) et portaient intérêt à des taux allant de 0,00 % à 15,00 % (de 0,00 % à 13,00 % au 31 mars 2012).

NOTE 06

Instruments financiers

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché, qui comprend le risque de juste valeur, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte associé à l'incapacité d'une contrepartie de remplir ses obligations de paiement. Le risque de crédit est lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux montants nets à recevoir des clients et des courtiers en valeurs mobilières et aux créances clients. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit, compte non tenu de toute garantie détenue ou de tout rehaussement de crédit, correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentée dans les états financiers consolidés aux 31 mars 2013 et 2012.

Le risque de crédit découle surtout des activités de négociation pour les particuliers et des comptes sur marge des particuliers. Afin de réduire au minimum son exposition, la Société applique certaines normes en matière de solvabilité et certaines limites quant aux transactions, et elle exige le règlement au comptant des transactions sur titres ou le règlement à la livraison. Les transactions sur marge sont garanties par les titres dans les comptes clients conformément aux limites établies par les organismes de réglementation pertinents et sont soumises aux procédés d'examen du crédit et de contrôle quotidien de la Société. La direction surveille la recouvrabilité des créances clients et évalue le montant de la provision pour créances douteuses. Les créances clients impayées devraient être recouvrables à moins d'un an. La Société a comptabilisé une provision pour créances douteuses de 14,0 millions \$ (13,4 millions \$ au 31 mars 2012) (note 7).

La Société court aussi le risque que les contreparties aux transactions ne remplissent pas leurs obligations. Les contreparties sont composées surtout de courtiers en valeurs mobilières, d'agences de compensation, de banques et d'autres institutions financières. La Société ne se fie pas entièrement aux notes attribuées par les agences de notation de crédit pour évaluer les risques de contrepartie. La Société atténue le risque de crédit en effectuant ses propres évaluations diligentes des contreparties, en obtenant et en analysant l'information concernant la structure des instruments financiers, et en demeurant au fait des nouveautés dans le marché. La Société gère également ce risque en effectuant des examens de crédit réguliers afin d'évaluer la solvabilité, en examinant la concentration des titres et des emprunts, en détenant et en évaluant à la valeur du marché la garantie de certaines transactions et en agissant par l'entremise d'organismes de compensation offrant des garanties d'exécution.

Aux 31 mars 2013 et 2012, la concentration la plus importante de la Société par type de contrepartie était auprès d'institutions financières et de clients institutionnels. La direction est d'avis que les transactions se font dans le cours normal des affaires et ne prévoit aucune perte importante découlant de la non-exécution.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité représente le risque que la Société ne puisse satisfaire à la demande de liquidités ou s'acquitter de ses obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance. La direction de la Société est responsable de passer en revue les sources de liquidités afin de s'assurer que les fonds sont rapidement disponibles pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance, et de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour soutenir ses stratégies commerciales et la croissance de ses activités. En raison de ses activités, la Société est tenue de détenir des capitaux aux fins de l'exploitation et de la réglementation. Les actifs à court terme figurant dans les états de la situation financière de la Société sont très liquides. La plupart des positions liées aux titres détenus sont facilement négociables, et toutes ces positions sont comptabilisées à leur juste valeur. Les créances clients sont généralement garanties par des titres facilement négociables et font l'objet d'un examen quotidien pour déceler toute baisse de valeur et déterminer leur recouvrabilité. Les montants à recevoir des courtiers et à payer à ceux-ci ont trait à des transactions ouvertes à court terme, qui se règlent généralement dans le cycle normal de règlement de trois jours, à des titres garantis qui sont empruntés ou prêtés dans le cadre de transactions qui peuvent être conclues à vue en quelques jours, et à des soldes pour le compte des remisiers qui représentent les soldes nets liés à leurs comptes clients. Des renseignements supplémentaires sur les objectifs de la Société en matière de structure du capital et de gestion du capital figurent à la note 20.

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers détenus par la Société au 31 mars 2013 :

Passif financier	Valeur comptable	Échéance contractuelle
Dettes bancaires	66 138 \$	Remboursable à moins d'un an
Dettes fournisseurs et charges à payer	2 726 735	Remboursable à moins d'un an
Titres vendus à découvert	689 020	Remboursable à moins d'un an
Dettes subordonnées	15 000	Remboursable à vue ¹
Contrepartie éventuelle	14 218	Remboursable à moins d'un an

¹⁾ Sous réserve de l'approbation de l'organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

La juste valeur pour les actifs et passifs financiers ci-dessus s'approche de leur valeur comptable et sera payée dans les 12 mois.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché. La Société répartit le risque de marché entre trois catégories : le risque lié à la juste valeur, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Risque lié à la juste valeur

Lorsqu'elle participe à des activités de prise ferme, la Société peut subir des pertes si elle ne réussit pas à revendre les titres qu'elle s'est engagée à acheter ou si elle est forcée de liquider son engagement en dessous du prix d'achat convenu. La Société est également exposée au risque lié à la juste valeur du fait de ses activités de négociation de titres de participation, de titres à revenu fixe et d'instruments financiers dérivés à titre de contrepartiste. Les titres à la juste valeur sont évalués aux cours du marché lorsque ceux-ci sont disponibles, et les variations de la juste valeur influent sur les résultats au fur et à mesure qu'elles surviennent. Le risque lié à la juste valeur découle également de la possibilité que les fluctuations des prix du marché influent sur la valeur des titres que la Société détient à titre de garanties des comptes sur marge. La Société réduit son exposition au risque lié à la juste valeur au moyen de contrôles visant à limiter les niveaux de concentration et l'utilisation de capitaux dans ses comptes de négociation de stocks, ainsi que de procédés de contrôle des comptes sur marge.

Le tableau suivant présente l'incidence des variations de la juste valeur des instruments financiers sur le résultat au 31 mars 2013. Cette analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité à la juste valeur correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

	31 mars 2013			31 mars 2012		
	Valeur comptable	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur le résultat net	Valeur comptable	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur le résultat net
Instruments financiers	Actif (passif)			Actif (passif)		
Actions et débetures convertibles détenues	171 081 \$	5 425 \$	(5 425) \$	222 471 \$	6 541 \$	(6 541) \$
Actions et débetures convertibles vendues à découvert	(71 179)	(2 257)	2 257	(90 183)	(2 651)	2 651

Le tableau suivant présente l'incidence des variations de la juste valeur des instruments financiers classés disponibles à la vente sur les autres éléments du résultat global. Cette analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité à la juste valeur correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

	31 mars 2013			31 mars 2012		
	Valeur comptable	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur les autres éléments du résultat global	Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur les autres éléments du résultat global	Valeur comptable	Incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur sur les autres éléments du résultat global	Incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur sur les autres éléments du résultat global
Instruments financiers						
Placements	3 695 \$	195 \$	(195) \$	9 493 \$	507 \$	(507) \$

Une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations de la juste valeur de divers instruments financiers est présentée ci-après. La hiérarchie renferme les niveaux suivants : le niveau 1 utilise les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, le niveau 2 a recours à d'autres techniques pour lesquelles toutes les données qui ont une incidence importante sur la juste valeur comptabilisée sont observables, directement ou indirectement, et le niveau 3 emploie des techniques qui utilisent des données ayant une incidence importante sur la juste valeur comptabilisée et qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

	31 mars 2013	Juste valeur estimée		
		Niveau 1	31 mars 2013 Niveau 2	Niveau 3
Titres détenus				
Obligations de sociétés et de gouvernements	753 256 \$	258 188 \$	495 068 \$	— \$
Actions et débetures convertibles	171 081	141 062	14 759	15 260
Titres vendus à découvert				
Obligations de sociétés et de gouvernements	(617 841)	(221 125)	(396 716)	—
Actions et débetures convertibles	(71 179)	(70 651)	(528)	—
Placements	3 695	—	—	3 695
Contrepartie éventuelle	(14 218) ¹	—	—	(14 218)

¹) La contrepartie éventuelle est réglée en trésorerie et, en conséquence, est classée comme un passif financier évalué à la juste valeur, tout profit ou toute perte ultérieure étant comptabilisé en résultat.

	31 mars 2012	Juste valeur estimée		
		Niveau 1	31 mars 2012 Niveau 2	Niveau 3
Titres détenus				
Obligations de sociétés et de gouvernements	949 517 \$	425 655 \$	520 070 \$	3 792 \$
Actions et débetures convertibles	222 471	206 584	6 107	9 780
Titres vendus à découvert				
Obligations de sociétés et de gouvernements	(824 466)	(535 117)	(289 349)	—
Actions et débetures convertibles	(90 183)	(89 135)	(1 048)	—
Placements	9 493	—	—	9 493

Variation des actifs financiers nets de niveau 3

31 mars 2012	23 065 \$
Acquisition d'actifs de niveau 3 au cours de l'exercice	5 693
Ajout d'une contrepartie éventuelle	(14 218)
Perte nette latente au cours de l'exercice	(216)
Cessions nettes au cours de l'exercice	(9 587)
31 mars 2013	4 737 \$

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt influent sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs des instruments financiers détenus par la Société. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt associé à ses soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, à sa dette bancaire, à sa facilité de crédit à court terme, à la tranche à revenu fixe des titres détenus et des titres vendus à découvert, au montant net des soldes de clients et aux montants nets des soldes des courtiers en valeurs mobilières, ainsi qu'à sa dette subordonnée. La Société tente de limiter et de surveiller son exposition au risque de taux d'intérêt au moyen d'une analyse quantitative de ses positions nettes dans des titres à revenu fixe, des soldes de clients, des activités de prêt et d'emprunt de titres et des emprunts à court terme. La Société négocie des contrats à terme standardisés afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt. Les contrats à terme standardisés sont inclus dans les titres négociables détenus, nets des titres négociables vendus à découvert, aux fins du calcul de la sensibilité aux taux d'intérêt.

L'échéance de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est inférieure à trois mois. Les soldes nets des débiteurs (crédeurs) des clients donnent lieu à un produit (une charge) au titre des intérêts fondé sur un taux d'intérêt variable. La dette subordonnée porte intérêt au taux préférentiel majoré de 4 %, payable mensuellement. La facilité de crédit à court terme porte intérêt à un taux lié au taux préférentiel payable mensuellement.

Le tableau suivant présente l'incidence qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur les soldes aux 31 mars 2013 et 2012 aurait sur le résultat net pour les exercices clos à ces dates. Les fluctuations de taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur les autres éléments du résultat global. Cette analyse de sensibilité suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité aux taux d'intérêt correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

	31 mars 2013			31 mars 2012		
	Valeur comptable	Incidence d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net ¹	Valeur comptable	Incidence d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net ¹
Trésorerie et équivalents de trésorerie, déduction faite de la dette bancaire	424 874 \$	2 430 \$	(2 582) \$	739 097 \$	3 953 \$	(4 038) \$
Titres négociables détenus, déduction faite des titres négociables vendus à découvert	235 317	(2 154)	2 654	257 339	(132)	691
Créiteurs des clients, montant net	(695 733)	(4 043)	(1 205)	(688 954)	(3 515)	(2 417)
Soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie	327 173	1 886	(1 886)	535 486	2 864	(2 864)
Solde auprès de courtiers en valeurs mobilières, montant net	299 985	(300)	15	(124 413)	(1 224)	7
Dette subordonnée	(15 000)	(87)	87	(15 000)	(80)	80

¹⁾ Sous réserve d'un plancher de zéro.

Risque de change

Le risque de change découle de la possibilité que toute fluctuation du cours des monnaies étrangères entraîne des pertes. Le principal risque de change auquel la Société est exposée découle de son placement dans ses filiales des États-Unis, de l'Australie, et du Royaume-Uni et de l'Europe. Ces filiales sont converties en utilisant le taux de change à la date de clôture. Toute fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar américain, à la livre sterling ou au dollar australien entraînera une variation des profits latents (pertes latentes) à la conversion des comptes des établissements à l'étranger, comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Toutes les filiales peuvent aussi détenir des instruments financiers en monnaies autres que leur monnaie fonctionnelle, et, par conséquent, toute fluctuation des taux de change aura une incidence sur les profits et les pertes de change.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence qu'une variation de 10 % de la valeur des monnaies étrangères aurait sur le résultat net et sur les autres éléments du résultat global, lorsque l'exposition à ces monnaies étrangères est importante. L'analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité aux taux de change correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

Au 31 mars 2013 :

Monnaie	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur le résultat net	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global
Dollar américain	(1 023) \$	1 023 \$	5 526 \$	(5 526) \$
Livre sterling	(2 238)	2 238	31 756	(31 756)
Dollar australien	Néant	Néant	4 361	(4 361)

Au 31 mars 2012 :

Monnaie	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur le résultat net	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur le résultat net	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global
Dollar américain	(1 199) \$	1 199 \$	4 229 \$	(4 229) \$
Livre sterling	(2 461)	2 461	33 310	(33 310)
Dollar australien	Néant	Néant	4 660	(4 660)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de la valeur des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des indices ou des taux de change. Tous les instruments financiers dérivés devraient être réglés dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Contrats de change à terme

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change lié aux règlements de titres en monnaie étrangère en attente. La juste valeur de ces contrats est minime en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance. Les profits et les pertes réalisés et latents qui ont trait à ces contrats sont comptabilisés dans le résultat net au cours de la période visée.

Les contrats à terme en cours au 31 mars 2013 étaient les suivants :

	Notionnel (en millions \$ US)	Cours moyen (\$ CA / \$ US)	Échéance	Juste valeur
Pour vendre des dollars américains	14,8 \$	1,02 \$	1 ^{er} avril 2013	(4)
Pour acheter des dollars américains	3,8	1,02	1 ^{er} avril 2013	6

Les contrats à terme en cours au 31 mars 2012 étaient les suivants :

	Notionnel (en millions \$ US)	Cours moyen (\$ CA / \$ US)	Échéance	Juste valeur
Pour vendre des dollars américains	13,3 \$	1,00 \$	4 avril 2012	Néant
Pour acheter des dollars américains	9,3	1,00	4 avril 2012	Néant

Le secteur d'activité Gestion de patrimoine Canaccord Genuity de la Société au Royaume-Uni et en Europe se charge de la négociation de contrats de change à terme pour le compte de ses clients et de conclure des contrats correspondants avec les contreparties. La Société n'a pas d'exposition nette, en supposant que les contreparties ne manquent pas à leurs obligations. Les contrats de change à terme sont principalement libellés en livres sterling, en dollars américains ou en euros. Leur échéance moyenne pondérée est de 75 jours. Le tableau qui suit présente la juste valeur des actifs et des passifs des contrats à terme ainsi que le notionnel de ces contrats à terme au 31 mars 2013.

	Actifs	Passifs	Notionnel
Contrats de change à terme	4 483 \$	(4 483) \$	352 205 \$

Contrats à terme standardisés sur obligations

La Société est partie à la négociation de contrats à terme standardisés sur obligations qui sont des contrats d'achat ou de vente d'un montant standardisé d'une obligation du gouvernement du Canada sous-jacente, à une date et à un prix futurs prédéterminés, selon les modalités précisées par un marché à terme réglementé, et sont susceptibles d'appels de marge au comptant quotidiens. La Société négocie des contrats à terme standardisés sur obligations afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt, le risque de courbe de rendement et le risque de liquidité. Au 31 mars 2013, la Société n'avait pas de contrats à terme standardisés sur obligations en cours (notionnel de 7,2 millions \$ au 31 mars 2012).

Le risque de crédit des contrats à terme standardisés sur obligations est minime, car la contrepartie de chaque contrat négocié est une chambre de compensation qui agit à titre de tiers qui apparie les transactions et recouvre et maintient la marge.

PRÊT ET EMPRUNT DE TITRES

La Société exerce des activités de prêt et d'emprunt de titres principalement pour faciliter le processus de règlement des titres. Ces arrangements sont généralement à court terme, des intérêts étant reçus lorsque les montants en trésorerie sont livrés et des intérêts étant versés lorsque les montants en trésorerie sont reçus. Ces transactions sont entièrement garanties et sont assujetties quotidiennement à des appels de marge pour combler toute insuffisance entre la valeur de marché du titre donné et la somme reçue en garantie. Ces transactions sont garanties par des espèces ou des titres, y compris des bons du trésor et des obligations gouvernementales, et sont comptabilisées dans les créances clients et les dettes fournisseurs. L'intérêt gagné sur les garanties en trésorerie est fondé sur un taux variable. Au 31 mars 2013, les taux variables s'établissaient dans une fourchette de 0,00 % à 0,63 % (0,00 % à 0,68 % au 31 mars 2012).

	Trésorerie		Titres	
	Prêtée ou livrée en garantie	Empruntée ou reçue en garantie	Prêtés ou livrés en garantie	Empruntés ou reçus en garantie
31 mars 2013	168 371 \$	36 710 \$	36 047 \$	199 956 \$
31 mars 2012	120 781	63 856	66 102	122 184

DETTE BANCAIRE

La Société contracte des emprunts à vue ou des positions à découvert surtout pour faciliter le processus de règlement des titres pour ses propres transactions sur titres et pour celles des clients. La dette bancaire est garantie par des titres non réglés des clients ou des titres détenus par la Société. Au 31 mars 2013, la Société avait un solde impayé sur sa dette bancaire de 66,1 millions \$ (75,1 millions \$ à un taux d'intérêt variable de 0,64 % au 31 mars 2012).

FACILITÉ DE CRÉDIT À COURT TERME

La Société a conclu une convention de crédit garantie de premier rang d'un montant de 150 millions \$ afin de financer une partie de la contrepartie au comptant pour l'acquisition de CSHP. Cette facilité de crédit était garantie par des sûretés, des contrats de nantissement de titres et des hypothèques au Royaume-Uni à l'égard des actions des filiales importantes de la Société. Au 31 mars 2012 la Société avait un solde impayé de 150,0 millions de dollars. La facilité de crédit à court terme portait un taux d'intérêt de 3,75 % par année. Le solde de la facilité de crédit à court terme a été remboursé en totalité le 22 mai 2012.

AUTRES FACILITÉS DE CRÉDIT

Les filiales de la Société disposent également de facilités de crédit auprès de banques au Canada et au Royaume-Uni pour un total de 705,5 millions \$. Ces facilités de crédit, constituées de prêts remboursables à vue, de lettres de crédit et de facilités de découvert d'un jour, sont garanties par des titres non réglés de clients ou des titres détenus par la Société. Au 31 mars 2013, aucun solde n'était impayé sur les autres facilités de crédit.

Une filiale de la Société a également obtenu des lettres de crédit de soutien irrévocables garanties d'une institution financière d'un total de 3,3 millions \$ (3,2 millions \$ US) à titre de garantie de location pour ses locaux loués à Boston et à New York. En date du 31 mars 2013 et du 31 mars 2012, aucun solde n'était impayé en vertu de ces lettres de crédit de soutien.

NOTE 07

Créances clients et dettes fournisseurs et charges à payer

CRÉANCES CLIENTS

	31 mars 2013	31 mars 2012
Courtiers en valeurs mobilières	1 773 043 \$	1 839 332 \$
Clients	320 564	616 300
Soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie	327 173	535 486
Divers	93 178	90 522
	2 513 958 \$	3 081 640 \$

DETTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	31 mars 2013	31 mars 2012
Courtiers en valeurs mobilières	1 473 058 \$	1 963 745 \$
Clients	1 016 297	1 305 254
Divers	237 380	281 601
	2 726 735 \$	3 550 600 \$

Les montants à payer à des courtiers et à recevoir de ceux-ci comprennent les soldes des transactions de prise en pension et de mise en pension de titres, les titres prêtés et empruntés ainsi que les soldes liés aux contreparties des courtiers.

Les achats de titres des clients se font en trésorerie ou sur marge. Dans le cas des titres achetés sur marge, la Société accorde un prêt au client pour l'achat de titres, en prenant en garantie les titres achetés ou d'autres titres dans le compte du client. Les montants des prêts aux clients sont limités par les règlements sur les marges de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et d'autres organismes de réglementation, et sont soumis aux procédés d'examen de crédit et de contrôle quotidien de la Société.

Les sommes à recevoir des clients ou à verser à ces derniers sont exigibles à la date de règlement de la transaction de négociation. Les prêts sur marge sont remboursables à vue et sont garantis par les actifs dans les comptes des clients. L'intérêt sur les prêts sur marge et sur les sommes dues aux clients est fondé sur un taux variable (respectivement de 6,00 % à 6,25 % et de 0,00 % à 0,05 % au 31 mars 2013, et respectivement de 6,00 % à 6,25 % et de 0,00 % à 0,05 % au 31 mars 2012).

Au 31 mars 2013, la provision pour créances douteuses était de 14,0 millions \$ (13,4 millions \$ au 31 mars 2012). Voir ci-dessous pour les fluctuations de la provision pour créances douteuses :

	Total
Au 31 mars 2012	13 435 \$
Charge pour l'exercice	11 635
Recouvrements	(4 792)
Sorties du bilan	(6 292)
Au 31 mars 2013	13 986 \$

NOTE 08**Placements**

	31 mars 2013	31 mars 2012
Disponibles à la vente	3 695 \$	9 493 \$

La Société a investi 5,0 millions \$ dans une société en commandite dans le cadre de son initiative visant la mise en place d'un système de négociation parallèle Alpha. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, la Société a vendu ce placement, inscrivant un profit net réalisé de 0,9 million \$ dans les produits divers.

Par suite de l'acquisition de CSHP, la Société détient un placement dans Euroclear, l'une des principales chambres de compensation pour les titres négociés sur le marché européen. Ces placements sont comptabilisés à la juste valeur, calculée selon une approche axée sur le marché.

NOTE 09**Matériel et aménagements des locaux loués**

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
31 mars 2013			
Matériel informatique	10 231 \$	3 821 \$	6 410 \$
Mobilier et matériel	21 073	15 478	5 595
Aménagements des locaux loués	75 685	44 711	30 974
	106 989 \$	64 010 \$	42 979 \$
31 mars 2012			
Matériel informatique	9 840 \$	3 855 \$	5 985 \$
Mobilier et matériel	28 506	16 813	11 693
Aménagements des locaux loués	68 322	34 916	33 406
	106 668 \$	55 584 \$	51 084 \$

	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Aménagements des locaux loués	Total
Coût				
Solde au 31 mars 2012	9 840 \$	28 506 \$	68 322 \$	106 668 \$
Ajouts	2 487	995	3 490	6 972
Transferts	1 531	(5 818)	4 287	—
Cessions	(2 937)	(2 220)	(96)	(5 253)
Change	(690)	(390)	(318)	(1 398)
Solde au 31 mars 2013	10 231 \$	21 073 \$	75 685 \$	106 989 \$

	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Aménagements des locaux loués	Total
Amortissement cumulé				
Solde au 31 mars 2012	3 855 \$	16 813 \$	34 916 \$	55 584 \$
Ajouts	2 592	2 592	8 000	13 184
Dépréciation	—	411	—	411
Transferts	1 100	(2 946)	1 846	—
Cessions	(2 921)	(1 054)	—	(3 975)
Change	(805)	(338)	(51)	(1 194)
Solde au 31 mars 2013	3 821 \$	15 478 \$	44 711 \$	64 010 \$

Le montant des coûts d'emprunt incorporés dans le coût des actifs au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013 a été de néant (néant au 31 mars 2012).

NOTE 10**Regroupements d'entreprises****ij EDEN FINANCIAL LTD.**

Le 1^{er} octobre 2012, la Société a acquis la totalité des activités de gestion de patrimoine d'Eden Financial Ltd., société indépendante de gestion de placements pour le compte de clients privés, pour une contrepartie de 20,3 millions \$ (12,8 millions £), dont 12,2 millions \$ (7,7 millions £) ont été versés à la clôture et environ 8,1 millions \$ (5,1 millions £) sont payables après 12 mois, sous réserve de l'atteinte de certaines cibles de rendement relatives aux produits des activités ordinaires. D'autres incitatifs pouvant atteindre 6,3 millions \$ (4,0 millions £) seront versés à certains employés d'Eden Financial qui sont maintenus en fonction, sous réserve de l'atteinte de certains critères de rendement; ces incitatifs seront comptabilisés dans les charges sur une période de quatre ans à mesure que les montants sont gagnés. Un paiement incitatif additionnel de 3,3 millions \$ (2,0 millions £) a également été attribué à certains employés d'Eden Financial, dont la moitié est comptabilisée dans les charges sur une période d'acquisition des droits de un an et l'autre moitié est comptabilisée sur une période d'acquisition des droits de deux ans.

Cette transaction a été comptabilisée conformément à l'IFRS 3, *Regroupement d'entreprises* (IFRS 3), selon la méthode d'acquisition. À la date d'acquisition, un montant de 7,2 millions \$ de trésorerie était inscrit à l'état de la situation financière d'Eden Financial. La Société a comptabilisé à titre de charge des frais connexes aux acquisitions de 1,3 million \$ engagés dans le cadre de l'acquisition d'Eden Financial. Ils comprennent essentiellement des honoraires professionnels et de consultation.

Le prix d'acquisition, soit la juste valeur de la contrepartie versée à la date de l'acquisition, et la juste valeur de l'actif net acquis à la date de l'acquisition sont comme suit :

Contrepartie	
Au comptant	12 179 \$
Contrepartie éventuelle	8 119
	20 298 \$

Actifs nets acquis	
Trésorerie	7 247 \$
Créances clients	2 662
Autres immobilisations corporelles	707
Passifs	(2 633)
Immobilisations incorporelles identifiables	2 899
Goodwill	9 416
	20 298 \$

La juste valeur des immobilisations corporelles nettes d'Eden Financial s'est inscrite à 8,0 millions \$, y compris des créances clients de 2,7 millions \$. Des immobilisations incorporelles identifiables de 2,9 millions \$ ont été comptabilisées relativement aux relations clients (Note 11). Le goodwill de 9,4 millions \$ représente la valeur des synergies attendues de l'acquisition. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

La direction a estimé que la juste valeur de la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition était de 8,1 millions \$ au 31 mars 2013. La contrepartie éventuelle doit être réglée en trésorerie et répond à la définition de passif financier. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle seront comptabilisées à l'état du résultat. Le calcul de la juste valeur est fonction des flux de trésorerie actualisés. L'hypothèse clé qui a une incidence sur la juste valeur concerne la probabilité d'atteinte des cibles de produits des activités ordinaires.

Les montants ci-dessus sont des estimations qui ont été faites par la direction au moment de la préparation des présents états financiers consolidés et qui reposent sur les renseignements qui sont à sa disposition. Ces montants peuvent être modifiés à mesure que les valeurs faisant l'objet d'estimations sont établies de manière définitive pour une période allant jusqu'à 12 mois suivant la clôture de l'acquisition.

Depuis la date d'acquisition, Eden Financial a contribué pour 6,2 millions \$ aux produits des activités ordinaires consolidés. La Société ne dispose pas des renseignements qui lui permettraient de déterminer les résultats consolidés pro forma d'Eden Financial si la société avait été acquise le 1^{er} avril 2012; par conséquent, ce montant n'a pas à être présenté conformément à l'IFRS 3.

ii] KENOSIS CAPITAL PARTNERS

Le 14 septembre 2012, la Société a signé une entente avec Kenosis Capital Partners (Kenosis Capital), banque d'investissement et groupe consultatif, portant sur l'acquisition de certains actifs et passifs pour une contrepartie au comptant de 1,2 million \$ et une contrepartie éventuelle additionnelle en fonction de l'atteinte de certaines cibles de rendement. Cette transaction est admissible à titre de regroupement d'entreprises selon l'IFRS 3, et a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. La transaction a été clôturée le 16 septembre 2012.

La juste valeur estimée du passif au titre de la contrepartie éventuelle est de 6,0 millions \$. La contrepartie éventuelle doit être réglée en trésorerie et répond à la définition de passif financier. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle seront comptabilisées aux états du résultat. Le calcul de la juste valeur est fonction des flux de trésorerie actualisés. L'hypothèse clé qui a une incidence sur la juste valeur concerne la probabilité d'atteinte des cibles de rendement.

La Société a comptabilisé un goodwill de 7,2 millions \$ relativement à l'acquisition. La répartition et l'estimation de la contrepartie éventuelle mentionnée ci-dessus sont des estimations qui ont été faites par la direction au moment de la préparation des états financiers consolidés annuels audités et qui reposent sur les renseignements qui sont à sa disposition.

Ces montants peuvent être modifiés à mesure que les valeurs faisant l'objet d'estimations sont établies de manière définitive pour une période allant jusqu'à 12 mois suivant la clôture de l'acquisition.

Les produits des activités ordinaires et le résultat net comptabilisés par suite de l'acquisition d'actifs auprès de Kenosis Capital depuis son acquisition le 16 septembre 2012 ne sont pas considérés comme étant importants. La Société a comptabilisé à titre de charge des frais connexes aux acquisitions de 0,4 million \$ engagés par la Société dans le cadre de l'acquisition de Kenosis Capital.

iii] ACQUISITIONS EN 2012

Le 21 mars 2012, la Société a acquis la totalité de CSHP. Les données liées à la répartition du prix d'acquisition incluses à la note 11 des états financiers consolidés du 31 mars 2012 étaient préliminaires. La répartition du prix d'acquisition a été établie de manière définitive au premier trimestre de l'exercice 2013; aucune modification ultérieure n'a été apportée à la juste valeur de la contrepartie versée et de l'actif net acquis. La répartition du prix d'acquisition ne comprend pas un élément de contrepartie éventuelle. La répartition préliminaire du goodwill entre les diverses unités génératrices de trésorerie a aussi été établie de manière définitive au cours du premier trimestre de l'exercice 2013, sans qu'il y ait de modifications ultérieures.

Aucune modification ultérieure n'a été apportée à la répartition du prix d'acquisition relativement à l'acquisition de BGF Capital Group Pty Ltd. par la Société, présentée à la note 11 des états financiers consolidés du 31 mars 2012.

NOTE 11

Goodwill et autres immobilisations incorporelles

	Immobilisations incorporelles identifiables							Total
	Goodwill	Marques	Relations clients	Carnet de commandes	Technologie	Ententes de non concurrence	Permis de négociation	
Montant brut								
Solde au 31 mars 2012	472 510 \$	46 618 \$	85 251 \$	7 624 \$	5 975 \$	14 437 \$	197 \$	160 102 \$
Ajouts – Kenosis Capital	7 182	—	—	—	—	—	—	—
Ajouts – Eden Financial	9 416	—	2 899	—	—	—	—	2 899
Change	(4 422)	9	(1 634)	74	(204)	172	5	(1 578)
Solde au 31 mars 2013	484 686	46 627	86 516	7 698	5 771	14 609	202	161 423
Amortissement cumulé								
Solde au 31 mars 2012	—	(205)	(5 039)	(1 921)	—	(3 427)	—	(10 592)
Pour l'exercice clos le 31 mars 2013								
Amortissement	—	(1 471)	(8 340)	(5 718)	(1 978)	(3 083)	—	(20 590)
Change	—	(21)	123	(59)	55	(56)	—	42
Solde au 31 mars 2013	—	(1 697)	(13 256)	(7 698)	(1 923)	(6 566)	—	(31 140)
Valeur comptable nette								
31 mars 2012	472 510	46 413	80 212	5 703	5 975	11 010	197	149 510
31 mars 2013	484 686	44 930	73 260	—	3 848	8 043	202	130 283

TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IDENTIFIABLES À DURÉE INDÉTERMINÉE

Les valeurs comptables du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée acquis par l'entremise des regroupements d'entreprises ont été affectées aux unités génératrices de trésorerie de la façon suivante :

	Immobilisations incorporelles à durée indéterminée		Goodwill		Total	
	31 mars 2013	31 mars 2012	31 mars 2013	31 mars 2012	31 mars 2013	31 mars 2012
Canaccord Genuity						
Canada	44 930 \$	44 930 \$	242 074 \$	242 074 \$	287 004 \$	287 004 \$
Royaume-Uni et Europe	—	—	80 136	82 969	80 136	82 969
États-Unis	—	—	7 313	7 169	7 313	7 169
Autres établissements à l'étranger (Chine)	—	—	10 365	3 183	10 365	3 183
Autres établissements à l'étranger (Australie)	202	197	23 309	22 752	23 511	22 949
Autres établissements à l'étranger (Singapour)	—	—	29 208	28 288	29 208	28 288
Gestion de patrimoine						
Canaccord Genuity						
Royaume-Uni et Europe (îles de la Manche)	—	—	83 138	86 075	83 138	86 075
Royaume-Uni et Europe (Eden Financial)	—	—	9 143	—	9 143	—
	45 132 \$	45 127 \$	484 686 \$	472 510 \$	529 818 \$	517 637 \$

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation chaque année, au 31 mars, et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation. Si un tel indice existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle un goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont affectés. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable. Une perte de valeur réduit d'abord la valeur comptable de tout goodwill affecté à une unité génératrice de trésorerie et, si elle subsiste, elle réduit ensuite les autres actifs de l'unité au prorata. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises au cours de périodes futures. La Société tient compte notamment de la relation entre sa capitalisation boursière et la valeur comptable de ses capitaux propres lors de l'examen des indices de dépréciation. Un test de dépréciation intermédiaire du goodwill a donc été effectué pour toutes les unités génératrices de trésorerie en date du 30 septembre et du 31 décembre 2012.

Conformément à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs* (IAS 36), les valeurs recouvrables de l'actif net des UGT ont été déterminées d'après les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente qui sont fondés sur des hypothèses relatives aux flux de trésorerie approuvées par la haute direction. Il y a un degré important d'incertitude entourant les estimations des montants recouvrables de l'actif net des unités génératrices de trésorerie étant donné que ces estimations nécessitent la formulation d'hypothèses clés quant à l'avenir. Lorsque la direction pose de telles hypothèses, elle utilise sa meilleure estimation de la conjoncture économique et des conditions de marché futures dans le contexte des activités sur les marchés des capitaux et des activités de gestion de patrimoine de la Société.

Les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente sont fondés sur des hypothèses, comme décrites ci-après, formulées à l'égard des flux de trésorerie futurs, des taux de croissance finaux et des taux d'actualisation. Aux fins de l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de la vente de chaque unité génératrice de trésorerie, les flux de trésorerie sont projetés sur une période de cinq ans, un taux de croissance final est appliqué, et les flux de trésorerie sont ensuite actualisés à leur valeur actuelle. Le taux d'actualisation repose sur les circonstances particulières de chaque UGT et découle de l'estimation du coût moyen pondéré du capital de la Société. Le taux d'actualisation utilisé à l'égard de chaque UGT aux fins de ces calculs a été de 12,5 % pour le Canada ainsi que le Royaume-Uni et l'Europe (12,5 % pour les UGT situées au Canada au 31 mars 2012), de 14,0 % pour l'Australie, Singapour et les États-Unis (14,0 % pour les UGT situées en Australie au 31 mars 2012) et de 20,0 % pour la Chine (20,0 % au 31 mars 2012). Les estimations des flux de trésorerie à l'égard de chaque UGT reposent sur les hypothèses de la direction, comme décrites ci-avant, et, pour les prévisions relatives au prochain exercice, elles utilisent des taux de croissance des produits des activités ordinaires annuels composés allant de 9 % à 16 % (de 15 % à 32 % au 31 mars 2012) ainsi que des estimations à l'égard des marges opérationnelles. Les taux de croissance des produits des activités ordinaires annuels composés utilisés ont été de 10 % pour le Canada, 10 % pour le Royaume-Uni et l'Europe, 10 % pour les États-Unis, et de 10 % à 16 % pour les Autres établissements à l'étranger pour la division Canaccord Genuity, et 9 % pour le Royaume-Uni et l'Europe pour la division Gestion de patrimoine Canaccord Genuity. Les estimations de la direction à l'égard des augmentations des produits des activités ordinaires pour le prochain exercice en regard de l'exercice 2013, utilisé comme date de début pour les prévisions mentionnées ci-avant, varient de (5) % à 14 % pour chaque UGT, à l'exception des Autres établissements à l'étranger. Les UGT Autres établissements à l'étranger en sont à un stade précoce de développement et, par conséquent, les produits des activités ordinaires de l'exercice 2013 étant à des niveaux de base relativement bas, les estimations pour le prochain exercice à l'égard de ces UGT varient de 1,4 fois à 5,8 fois les produits des activités ordinaires comptabilisés à l'exercice 2013. Le taux de croissance final utilisé pour les UGT situées au Canada ainsi qu'au Royaume-Uni et en Europe a été de 3 % (3 % pour les UGT situées au Canada au 31 mars 2012) et de 5 % (5 % au 31 mars 2012) pour celles situées dans toutes les autres régions.

Le test de sensibilité a été effectué dans le cadre du test de dépréciation annuel du 31 mars 2013 à l'égard du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée. Le test de sensibilité comprend l'évaluation de l'incidence que pourraient avoir des diminutions raisonnablement possibles des taux de croissance et des augmentations raisonnablement possibles du taux d'actualisation sur le montant recouvrable des UGT, toutes les autres hypothèses demeurant constantes.

Le test de dépréciation de la Société a établi que la valeur recouvrable des UGT Autres établissements à l'étranger, Australie et Chine, dépasse de respectivement 5,0 millions \$ et 2,8 millions \$ la valeur comptable; par conséquent, une diminution raisonnablement possible des taux de croissance projetés ou des augmentations raisonnablement possibles des taux d'actualisation pourraient donner lieu à une perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée attribués à ces UGT. Par suite d'une augmentation du taux d'actualisation de 0,5 point de pourcentage pour l'Australie (passant de 14,0 % à 14,5 %) ou de 4,3 points de pourcentage pour la Chine (passant de 20,0 % à 24,3 %), ou d'une diminution du taux de croissance final de 2 points de pourcentage pour l'Australie (passant de 16 % à 14 %) ou de 9 points de pourcentage pour la Chine (passant de 16 % à 7 %), ou d'une baisse des estimations relatives aux produits des activités ordinaires pour l'exercice 2014, soit le point de départ de la période de prévisions, la valeur recouvrable serait égale à la valeur comptable.

NOTE 12

Impôt sur le résultat

Les principales composantes de la charge d'impôt comprennent :

	31 mars 2013	31 mars 2012
États du résultat consolidés		
Charge d'impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	9 668 \$	9 607 \$
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	(1 466)	1 436
	8 202	11 043
Charge (recouvrement) d'impôt différé		
Charge afférente à la naissance et au renversement des différences temporelles	(12 313)	(6 176)
Incidence des variations des taux d'impôt	(484)	360
Avantage résultant d'une perte fiscale non comptabilisée précédemment	(332)	—
	(13 129)	(5 816)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisée aux états du résultat	(4 927) \$	5 227 \$

La charge d'impôt sur le résultat de la Société diffère du montant qui serait obtenu en appliquant le taux d'impôt fédéral et provincial combiné du fait des éléments qui suivent :

	31 mars 2013	31 mars 2012
Perte avant impôt sur le résultat	(23 702) \$	(16 119) \$
Impôt sur le résultat au taux prévu par la loi estimé de 25,0 % (25,8 % en 2012)	(5 926)	(4 165)
Différence des taux d'impôt des administrations étrangères	(4 705)	(1 944)
Éléments non déductibles influant sur le calcul du revenu imposable	1 853	5 690
Variation de l'estimation des valeurs comptables et fiscales	(1 737)	2 654
Variation de l'actif d'impôt différé – période de renversement des différences temporelles	(129)	(1 393)
Pertes fiscales et autres différences temporelles non comptabilisées	5 717	4 385
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisée aux états du résultat	(4 927) \$	5 227 \$

Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés par la Société et les variations survenues au cours de l'exercice sont présentés ci-après :

	États de la situation financière consolidés		États du résultat consolidés	
	31 mars 2013	31 mars 2012	31 mars 2013	31 mars 2012
Profit latent sur les titres détenus	(1 676) \$	(1 150) \$	526 \$	(1 727) \$
Provisions pour litiges	2 047	1 585	(463)	(97)
Rémunération non versée	11	883	872	512
Fraction non amortie du coût en capital du matériel et des aménagements des locaux loués sur leur valeur comptable nette	1 929	997	(807)	(603)
Fraction non amortie des prêts destinés à l'achat d'actions ordinaires	6 010	3 362	(2 648)	(57)
Reports de pertes en avant	10 456	8 130	886	(3 921)
Frais d'émission d'actions ordinaires et privilégiées	1 697	1 039	557	49
Régime d'intéressement à long terme	13 510	9 486	(4 022)	1 945
Autres immobilisations incorporelles	(25 726)	(28 921)	(4 817)	(1 829)
Placement dans une société en commandite	—	(675)	(675)	(3)
Divers	1 718	1 135	(766)	(85)
	9 976 \$	(4 129) \$	(13 129) \$	(5 816) \$

Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés dans les états de la situation financière consolidés sont comme suit :

	31 mars 2013	31 mars 2012
Actifs d'impôt différé	12 552 \$	3 959 \$
Passifs d'impôt différé	(2 576)	(8 088)
	9 976 \$	(4 129) \$

Les variations du montant net des actifs d'impôt différé survenues au cours de l'exercice se présentent comme suit :

	31 mars 2013	31 mars 2012
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril	(4 130) \$	(6 660) \$
(Charge) recouvrement d'impôt de l'exercice comptabilisé(e) dans les états du résultat	13 129	5 816
Impôt différé acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, montant net	324	(4 257)
(Charge) recouvrement d'impôt de l'exercice comptabilisé(e) dans les capitaux propres	653	972
	9 976 \$	(4 129) \$

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif d'impôt exigible et un passif d'impôt exigible et si l'actif et le passif d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale auprès de la même entité imposable.

Des pertes fiscales reportées en avant de 35,8 millions \$ (29,7 millions \$ en 2012) au Royaume-Uni et en Europe, et de 3,3 millions \$ (0,6 million \$ en 2012) dans les autres établissements à l'étranger (Australie) ont été comptabilisées à titre d'actif d'impôt différé. Les pertes dans les deux territoires peuvent être reportées en avant indéfiniment.

À la date de clôture, la Société a reporté en avant des pertes fiscales d'environ 42,8 millions \$ (27,1 millions \$ en 2012) pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Ces pertes sont liées à des filiales à l'extérieur du Canada qui ont subi des pertes par le passé, et elles pourraient aussi être assujetties à des restrictions législatives quant à leur utilisation et ne pas pouvoir être utilisées pour compenser le revenu imposable d'autres sociétés du groupe consolidé. Les filiales ne disposent pas de différences temporelles imposables ni d'opportunités sur le plan de la gestion fiscale qui pourraient, en partie, justifier la comptabilisation de ces pertes à titre d'actifs d'impôt différé puisqu'il n'est pas suffisamment probable qu'un avantage économique futur sera réalisé. Ces pertes arrivent à échéance en 2029.

Les autres différences temporelles non comptabilisées à titre d'actifs d'impôt différé liés aux filiales à l'extérieur du Canada s'établissent à 19,6 millions \$ au 31 mars 2013 (20,5 millions \$ en 2012). Comme les filiales à l'extérieur du Canada ont subi des pertes par le passé et que les différences temporelles déductibles pourraient ne pas pouvoir être utilisées pour compenser le revenu imposable d'autres sociétés du groupe consolidé, aucun actif n'a été comptabilisé, étant donné qu'il n'est pas suffisamment probable qu'un avantage économique futur sera réalisé.

Au 31 mars 2013, aucun passif d'impôt différé n'était comptabilisé au titre de l'impôt qui serait exigible sur le résultat non rapatrié de certaines des filiales de la Société. La Société a déterminé que les résultats non distribués de ses filiales ne seront pas distribués dans un avenir prévisible. Les différences temporelles liées aux participations dans des filiales pour lesquelles un passif d'impôt différé n'a pas été comptabilisé étaient de néant (néant en 2012).

NOTE 13

Dette subordonnée

	31 mars 2013	31 mars 2012
Emprunt, intérêt payable mensuellement au taux préférentiel majoré de 4 % par année, remboursable à vue	15 000 \$	15 000 \$

L'emprunt est assujéti à un contrat de subordination et peut être remboursé uniquement avec l'autorisation préalable de l'OCRCVM. Aux 31 mars 2013 et 2012, les taux d'intérêt de la dette subordonnée étaient respectivement de 7,0 % et de 7,0 %. La valeur comptable de cette dette subordonnée s'approche de sa juste valeur en raison de la nature à court terme du passif.

NOTE 14

Actions privilégiées

	31 mars 2013		31 mars 2012	
	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions
Actions privilégiées de série A, émises et en circulation	110 818 \$	4 540 000	110 818 \$	4 540 000
Actions privilégiées de série C, émises et en circulation	97 450	4 000 000	—	—
Actions privilégiées de série C, détenues comme actions propres	(2 627)	(106 794)	—	—
	94 823	3 893 206	—	—
	205 641 \$	8 433 206	110 818 \$	4 540 000

Le 15 avril 2011, les actionnaires de la Société ont approuvé des modifications à ses statuts constitutifs afin de modifier le capital autorisé de la Société en créant une catégorie additionnelle d'actions privilégiées. La Société dispose d'un nombre illimité d'actions privilégiées autorisées sans valeur nominale.

i) ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE A

Le 23 juin 2011, la Société a émis 4 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série A à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (les « actions privilégiées de série A ») à un prix d'achat de 25,00 \$ par action pour un produit brut de 100 millions \$. Le 7 juillet 2011, la Société a clôturé l'option de surallocation et a émis 540 000 actions privilégiées de série A supplémentaires au prix de 25,00 \$ par action pour un produit brut de 13,5 millions \$.

Le montant net total comptabilisé après déduction des frais d'émission, net de l'impôt différé de 1,0 million \$, s'est élevé à 110,8 millions \$. Les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, si la Société en déclare, seront payés à un taux annuel de 5,5 % pour la période initiale de cinq ans prenant fin le 30 septembre 2016. Après cette date, le taux sera rétabli tous les cinq ans pour qu'il corresponde au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans majoré de 3,21 %.

Les porteurs d'actions privilégiées de série A ont le droit à leur gré de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées de premier rang de série B à taux variable et à dividendes cumulatifs (les « actions privilégiées de série B »), sous réserve de certaines conditions, le 30 septembre 2016 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées de série B auront le droit de recevoir des dividendes préférentiels cumulatifs à taux variable payables trimestriellement, si la Société en déclare, à un taux équivalant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois majoré de 3,21 %.

La Société a l'option de racheter les actions privilégiées de série A le 30 septembre 2016 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés. Les actions privilégiées de série B sont rachetables au gré de la Société le 30 septembre 2021 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés.

ii) ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE C

Le 22 mars 2012, la Société a annoncé qu'elle avait convenu d'émettre 4 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série C à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (les « actions privilégiées de série C ») à un prix d'achat de 25,00 \$ par action pour un produit brut de 100 millions \$. Les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, si la Société en déclare, seront payés à un taux annuel de 5,75 % pour la période initiale de cinq ans prenant fin le 30 septembre 2016. Après cette date, le taux sera rétabli tous les cinq ans pour qu'il corresponde au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans majoré de 4,03 %.

Les porteurs d'actions privilégiées de série C ont le droit à leur gré de convertir la totalité ou une partie de leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées de premier rang de série D à taux variable et à dividendes cumulatifs (les « actions privilégiées de série D »), sous réserve de certaines conditions, le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions privilégiées de série D auront le droit de recevoir des dividendes préférentiels cumulatifs à taux variable payables trimestriellement, si la Société en déclare, à un taux équivalent au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois majoré de 4,03 %.

La Société peut racheter les actions privilégiées de série C le 30 juin 2017 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés. Les actions privilégiées de série D sont rachetables au gré de la Société le 30 juin 2022 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés.

Le placement a été clôturé le 10 avril 2012. Le montant net comptabilisé après déduction des frais d'émission, net de l'impôt différé de 1,0 million \$, s'est établi à 97,5 millions \$.

NOTE 15

Actions ordinaires

	31 mars 2013		31 mars 2012	
	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions
Émises et entièrement libérées	717 908 \$	102 896 172	705 293 \$	101 688 721
Prêts destinés à l'achat d'actions ordinaires				
dont les droits ne sont pas acquis	(34 012)	(4 872 547)	(33 152)	(3 209 336)
Actions détenues dans le cadre du RILT	(45 440)	(4 961 829)	(48 402)	(4 453 508)
	638 456 \$	93 061 796	623 739 \$	94 025 877

i] AUTORISÉES

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale

ii] ÉMISES ET ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

	Nombre d'actions	Montant
Solde au 31 mars 2012	101 688 721	705 293 \$
Actions émises dans le cadre du RILT [note 17]	844 766	8 996
Actions émises dans le cadre du régime d'achat d'actions de Corazon Capital Group Limited [note 17]	170 562	1 503
Actions émises dans le cadre du programme de maintien en fonction [note 17]	109 979	1 402
Actions émises dans le cadre des régimes de remplacement [note 17]	198 872	1 528
Actions annulées	(116 728)	(814)
Solde au 31 mars 2013	102 896 172	717 908 \$

En août 2012, la Société a déposé un avis d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (OPRCNA) qui lui permet de racheter, à sa discrétion, jusqu'à concurrence de 3 000 000 de ses actions ordinaires par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto, entre le 13 août 2012 et le 12 août 2013. Cette démarche vise à permettre à la Société de racheter de ses actions ordinaires à des fins d'annulation. À la date de l'avis, les actions pouvant être rachetées représentaient 2,93 % des actions ordinaires en circulation de la Société. Il n'y a eu aucun rachat d'actions dans le cadre de l'OPRCNA entre le 31 août 2012 et le 31 mars 2013.

iii] PRÊTS DESTINÉS À L'ACHAT D' ACTIONS ORDINAIRES

La Société offre aux employés des prêts-subventions destinés à l'achat d'actions ordinaires. Le solde des droits non acquis des prêts-subventions est présenté en réduction du capital social. Les prêts-subventions destinés à l'achat d'actions ordinaires sont amortis sur la durée d'acquisition des droits. La différence entre les valeurs non acquises et non amorties est incluse dans le surplus d'apport.

iv] PERTE PAR ACTION ORDINAIRE

	31 mars 2013	31 mars 2012
Pour les exercices clos les		
Perte de base par action ordinaire		
Perte nette attribuable aux actionnaires de Financière Canaccord Inc.	(16 819) \$	(20 307) \$
Dividendes sur les actions privilégiées	(11 720)	(4 815)
Perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires	(28 539)	(25 122)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	92 217 726	76 715 248
Perte de base par action	(0,31) \$	(0,33) \$
Perte diluée par action ordinaire		
Perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires	(28 539)	(25 122)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	92 217 726	76 715 248
Effet dilutif des actions dont les droits ne sont pas acquis (nombre)	4 872 547	3 209 336
Effet dilutif des options sur actions (nombre)	—	253 075
Effet dilutif des actions dont les droits ne sont pas acquis achetés par la fiducie pour les avantages du personnel (nombre) [note 17]	5 209 693	3 906 179
Effet dilutif de l'engagement à l'égard de l'émission d'actions dans le cadre du RILT (nombre) [note 17]	102 116	382 997
Effet dilutif de l'engagement à l'égard de l'émission d'actions dans le cadre des régimes de remplacement (nombre) [note 17]	—	215 662
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions ordinaires	102 402 082	84 682 497
Perte diluée par action ordinaire	(0,31) \$	(0,33) \$

NOTE 16

Dividendes

DIVIDENDES SUR ACTIONS ORDINAIRES

La Société a déclaré les dividendes sur actions ordinaires suivants pour l'exercice clos le 31 mars 2013 :

Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende en espèces par action ordinaire	Montant total de dividende
1 ^{er} juin 2012	15 juin 2012	0,10 \$	10 202 \$
24 août 2012	10 septembre 2012	0,05 \$	5 116 \$
30 novembre 2012	10 décembre 2012	0,05 \$	5 125 \$
1 ^{er} mars 2013	15 mars 2013	0,05 \$	5 136 \$

Le 21 mai 2013, le conseil d'administration a approuvé un dividende en espèces de 0,05 \$ par action ordinaire payable le 10 juin 2013 aux actionnaires ordinaires inscrits le 31 mai 2013 (note 24).

DIVIDENDES SUR ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende en espèces par action privilégiée de série A	Dividende en espèces par action privilégiée de série C	Montant total de dividende
15 juin 2012	3 juillet 2012	0,34375 \$	0,31900 \$	2 837 \$
14 septembre 2012	1 ^{er} octobre 2012	0,34375 \$	0,359375 \$	2 998 \$
14 décembre 2012	31 décembre 2012	0,34375 \$	0,359375 \$	2 998 \$
15 mars 2013	1 ^{er} avril 2013	0,34375 \$	0,359375 \$	2 998 \$

Le 21 mai 2013, le conseil a également approuvé un dividende en espèces de 0,34375 \$ par action privilégiée de série A payable le 2 juillet 2013 aux actionnaires privilégiés de série A inscrits le 21 juin 2013 (note 24).

Le 21 mai 2013, le conseil a également approuvé un dividende en espèces de 0,359375 \$ par action privilégiée de série C payable le 2 juillet 2013 aux actionnaires privilégiés de série C inscrits le 21 juin 2013 (note 24).

NOTE 17 Régimes de paiement fondé sur des actions**ij) RÉGIME D'INTÉRESSEMENT À LONG TERME**

En vertu du RILT, des unités d'actions temporairement incessibles (UATI) dont les droits sont généralement acquis sur trois ans sont attribuées aux participants admissibles. Pour les employés du Canada, une fiducie pour les avantages du personnel (la fiducie) a été constituée et : a) la Société y versera des fonds que le fiduciaire utilisera pour acheter sur le marché libre des actions ordinaires de la Société qu'il détiendra en fiducie jusqu'à l'acquisition des droits rattachés aux UATI; ou b) la Société émettra des actions ordinaires à même le capital autorisé aux participants suivant l'acquisition des droits rattachés aux UATI. Pour les employés des États-Unis et du Royaume-Uni, au moment de chaque attribution d'UATI, la Société attribuera des actions ordinaires qu'elle émettra à même le capital autorisé au moment de l'acquisition des droits s'y rattachant pour chaque participant.

Il y a eu 5 396 103 UATI (4 275 476 UATI pour l'exercice clos le 31 mars 2012) attribuées en remplacement de la rémunération en espèces versée aux employés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013. La fiducie a acquis 2 408 168 actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013 (3 168 265 pour l'exercice clos le 31 mars 2012).

La juste valeur des UATI à la date d'évaluation se fonde sur le cours moyen pondéré selon le volume à la date d'attribution et est amortie selon le calendrier d'acquisition graduelle sur la période d'acquisition des droits de trois ans. La juste valeur moyenne pondérée des UATI attribuées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013 s'est établie à 6,20 \$ (11,07 \$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2012).

	Nombre
Attributions en cours au 31 mars 2012	7 068 317
Attributions	5 396 103
Actions dont les droits ont été acquis	(2 744 613)
Actions auxquelles il a été renoncé	(591 638)
Attributions en cours au 31 mars 2013	9 128 169

	Nombre
Actions ordinaires détenues par la fiducie au 31 mars 2012	4 453 508
Actions acquises	2 408 168
Actions libérées à l'acquisition des droits	(1 899 847)
Actions ordinaires détenues par la fiducie au 31 mars 2013	4 961 829

ii) PRÊTS-SUBVENTIONS DESTINÉS À L'ACHAT D' ACTIONS ORDINAIRES

La Société offre des prêts à certains employés visant à financer partiellement l'achat d'actions de la Société et à accroître l'actionnariat des employés. Ces prêts font généralement l'objet d'une renonciation sur une période de trois à cinq ans à compter de l'avance initiale du prêt ou à la fin de cette période de trois à cinq ans (note 15 iii).

iii) RÉGIMES DE REMPLACEMENT

Par suite de l'acquisition de CSHP, les régimes de paiements fondés sur des actions suivants ont été mis sur pied en remplacement des régimes de paiements fondés sur des actions de CSHP existant à la date d'acquisition :

Régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de Collins Stewart Hawkpoint de remplacement mis en place par Financière Canaccord Inc.

Le 21 mars 2012, la Société a mis sur pied le régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de remplacement, qui remplaçait les régimes de primes annuelles sous forme d'actions différées de CSHP existant à la date d'acquisition. Les employés admissibles qui participaient aux régimes de primes annuelles sous forme d'actions différées de CSHP se sont vu attribuer des droits en vertu du régime de primes annuelles sous forme d'actions différées de remplacement. Les droits attribués s'acquièrent sur une période allant de un an à trois ans à partir de la date d'acquisition de CSHP. Selon l'IFRS 3, une partie des droits attribués était incluse dans le prix d'acquisition de CSHP et une autre partie est différée et amortie dans la charge de rémunération au rendement sur la période d'acquisition des droits. Selon l'IFRS 3, la Société a comptabilisé un montant de 1,1 million \$ dans les frais connexes aux acquisitions pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

	Nombre
Attributions en cours, 31 mars 2012	573 538
Actions dont les droits ont été acquis	(91 191)
Actions auxquelles il a été renoncé	(15 702)
Attributions en cours, 31 mars 2013	466 645

Régime d'intéressement à long terme de Collins Stewart Hawkpoint de remplacement mis en place par Financière Canaccord Inc.

Le 21 mars 2012, la Société a mis sur pied le RILT de remplacement, qui remplaçait les RILT de CSHP existant à la date d'acquisition. Les employés admissibles qui participaient aux RILT de CSHP se sont vu attribuer des droits en vertu du RILT de remplacement. Les droits attribués s'acquerraient graduellement chaque année sur une période de trois ans. Selon l'IFRS 3, une partie des droits attribués est incluse dans le prix d'acquisition de CSHP et une autre partie est différée et amortie dans la charge de rémunération au rendement sur la période d'acquisition des droits.

	Nombre
Attributions en cours, 31 mars 2012	842 032
Actions dont les droits ont été acquis	(107 681)
Actions auxquelles il a été renoncé	(22 651)
Attributions en cours, 31 mars 2013	711 700

Régime d'actionariat de Corazon Capital Group Limited

Dans le cadre de l'acquisition de CSHP, la Société a pris en charge l'obligation en cours au titre du régime d'achat d'actions de Corazon Capital Group Limited (le « régime d'achat d'actions de Corazon »). Le régime d'achat d'actions de Corazon a été conclu par CSHP relativement à son acquisition de Corazon Capital Group Limited, firme indépendante de consultation en matière de placement établie à Guernesey.

L'obligation a été réglée par l'émission de 170 562 actions ordinaires de Canaccord, dont les droits ont été acquis en mars 2013, et une contrepartie au comptant de 2,2 millions \$ (1,4 million £). Selon l'IFRS 3, une partie des droits attribués est incluse dans le prix d'acquisition de CSHP et une autre partie a été différée et amortie dans la charge de rémunération au rendement sur la période d'acquisition des droits. Comme les droits des attributions ont été acquis en mars 2013, la totalité de l'attribution qui n'avait pas été comptabilisée à titre de contrepartie a été passée en charges. La contrepartie au comptant a été prise en considération dans l'établissement de la juste valeur de l'actif net de CSHP au moment du calcul de la répartition du prix d'acquisition.

iv] RÉGIME INCITATIF DE CSH

Dans le cadre de l'acquisition de CSHP, la Société a convenu de mettre sur pied un programme de maintien en fonction à l'intention des employés clés de CSHP. En septembre 2012, la Société a établi de manière définitive les modalités de ce programme et en a communiqué les dispositions aux employés visés. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, la Société a attribué 2 418 861 UATI, dont les droits sont acquis sur une période de cinq ans. Conformément au programme, les droits de un tiers du total des UATI (806 302 UATI) seront acquis au troisième anniversaire selon les modalités du RILT existant. Les droits des deux autres tiers des UATI (1 612 559 UATI) seront acquis selon les modalités du nouveau régime incitatif de CSH, soit la moitié des 1 612 559 UATI, au quatrième anniversaire et l'autre moitié, au cinquième anniversaire. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, des employés ont renoncé à l'attribution de 55 544 UATI. Chaque date d'acquisition des droits, les UATI permettent au bénéficiaire de l'attribution de recevoir une somme au comptant ou des actions ordinaires de la Société. Si, à la date d'acquisition des droits, le cours de l'action est inférieur à 8,50 \$ par action, la Société, à sa discrétion, versera à l'employé une somme au comptant équivalant à a) 8,50 \$ multiplié par le nombre d'UATI dont les droits sont acquis à cette date ou b) la différence entre 8,50 \$ et le cours de l'action à la date d'acquisition des droits multipliée par le nombre d'UATI dont les droits sont acquis à cette date, majoré du nombre d'actions équivalant au nombre d'UATI dont les droits sont acquis à cette date.

En vertu de ce régime, les attributions doivent faire l'objet d'un règlement total ou partiel en trésorerie si, au moment de l'acquisition des droits, le cours de l'action est inférieur à 8,50 \$. Dans la mesure où un règlement en trésorerie est considéré comme étant probable, une partie de ces attributions est traitée comme étant réglée en trésorerie, et inscrite à l'état de la situation financière à titre de passif.

La juste valeur des UATI à la date d'attribution et au 31 mars 2013 était de 8,50 \$ pour une valeur totale du régime de 20,2 millions \$, laquelle est amortie de façon graduelle.

v] OPTIONS SUR ACTIONS

La Société attribue des options sur actions ordinaires de la Société à des administrateurs et à des hauts dirigeants. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées à des administrateurs indépendants s'acquièrent sur une période de quatre ans et arrivent à échéance sept ans après la date d'attribution ou 30 jours après que le participant cesse d'être administrateur. Les droits rattachés aux options sur actions attribuées à des hauts dirigeants s'acquièrent sur une période de cinq ans et arrivent à échéance à la première des éventualités suivantes à survenir : a) sept ans à partir de la date d'attribution; b) trois ans après le décès du porteur de l'option ou de tout autre événement mettant fin à son emploi; c) après l'annulation des actions visées par l'option du porteur dont les droits ne sont pas encore acquis, quelle qu'en soit la raison (à l'exception d'une retraite anticipée, mais y compris une démission sans qu'une entente de sortie officielle ne soit conclue ainsi qu'un licenciement motivé); ou d) en cas de retraite anticipée, après qu'il a été établi que le porteur de l'option a livré concurrence à la Société ou a violé des obligations de non-concurrence, de non-sollicitation ou de non-divulgateur. Le prix d'exercice est fondé sur la juste valeur de marché des actions ordinaires à la date d'attribution. Le prix d'exercice moyen pondéré des options sur actions était de 9,84 \$ au 31 mars 2013.

Le tableau qui suit présente un sommaire des options sur actions de la Société au 31 mars 2013, et des variations survenues au cours des périodes closes à ces dates :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
Solde au 31 mars 2012	2 482 675	9,83 \$
Attribuées	—	—
Actions auxquelles il a été renoncé	(97 765)	(9,47)
Exercées	—	—
Solde au 31 mars 2013	2 384 910	9,84 \$

Le tableau suivant présente le sommaire des options sur actions en cours au 31 mars 2013 :

Fourchette du prix d'exercice (\$)	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'actions ordinaires	Durée contractuelle restante moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
23,13	100 000	1,12	23,13 \$	100 000	23,13 \$
7,21–9,48	2 284 910	3,39	8,12	569 761	8,69
7,21–23,13	2 384 910	3,29	9,84 \$	669 761	11,19 \$

Les modèles d'évaluation des options exigent le recours à des hypothèses hautement subjectives, y compris la volatilité prévue des cours. La volatilité se fonde sur la tendance historique des cours de l'action de la Société. Toute modification apportée aux hypothèses subjectives peut avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Par conséquent, les modèles existants ne fournissent pas nécessairement une mesure unique fiable de la juste valeur des options sur actions de la Société.

vi] PROGRAMME DE MAINTIEN EN FONCTION

Par suite de l'acquisition de The Balloch Group (TBG), la Société a mis sur pied un programme de maintien en fonction qui prévoit l'émission d'environ 1 187 847 actions ordinaires de la Société assorties d'une période d'acquisition des droits graduelle sur cinq ans à l'intention des principaux membres du personnel de Canaccord Genuity Asia, en fonction des produits générés en Asie dans l'avenir. Au 31 mars 2013, ce programme a été réglé en raison du départ de plusieurs principaux membres du personnel, ce qui a entraîné la renonciation à 917 212 actions et a accéléré l'acquisition des droits de 270 635 actions.

vii] UNITÉS D' ACTIONS DIFFÉRÉES

À compter du 1^{er} avril 2011, la Société a adopté un régime d'UAD pour ses administrateurs indépendants. Les administrateurs indépendants doivent tous les ans indiquer comment ils souhaitent que leur rémunération leur soit versée et peuvent préciser le pourcentage qui leur sera versé sous forme d'UAD et de trésorerie. Lorsqu'un administrateur quitte le conseil d'administration, les UAD en cours sont payées en trésorerie, le montant équivalant au nombre d'UAD octroyées étant multiplié par le cours de clôture de l'action à la fin du trimestre suivant immédiatement la fin de l'emploi. En vertu du régime, les administrateurs n'ont pas le droit de recevoir d'actions ordinaires de la Société et en aucun cas les UAD ne confèrent au titulaire les droits ou privilèges d'un porteur d'actions ordinaires.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, la Société a attribué 50 839 UAD (33 769 UAD en 2012). La valeur comptable du passif lié aux UAD au 31 mars 2013 était de 0,5 million \$ (0,3 million \$ en 2012).

viii] CHARGE AU TITRE DE PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Pour les exercices clos les	31 mars 2013	31 mars 2012
Régime d'intéressement à long terme	31 820 \$	29 610 \$
Prêts-subventions destinés à l'achat d'actions ordinaires	14 286	12 946
Régimes de remplacement d'actions	6 978	—
Charge au titre des paiements fondés sur des actions liée à l'acquisition de CSHP	2 893	1 621
Options sur actions	1 345	1 622
Programme de maintien en fonction	1 107	2 340
Unités d'actions différées	(4)	280
Charge au titre des paiements accélérés fondés sur des actions inclus dans les frais de restructuration	1 934	2 705
Total de la charge de rémunération fondée sur des actions	60 359 \$	51 124 \$

NOTE 18

Transactions avec des parties liées

ij FILIALES CONSOLIDÉES

Les états financiers comprennent les états financiers de la Société et des filiales agissant à titre de contrepartistes et des sociétés de portefeuille intermédiaires de la Société qui figurent dans le tableau qui suit :

	Pays de constitution en société	Participation en %	
		31 mars 2013	31 mars 2012
Canaccord Genuity Corp.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity Hawkpoint Limited (anciennement Hawkpoint Partners Limited et Collins Stewart Hawkpoint Limited)	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity SAS (anciennement Canaccord Genuity Hawkpoint SAS)	France	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth (International) Limited (anciennement Collins Stewart (CI) Limited)	Guernesey	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth (International) Holdings Limited (anciennement Collins Stewart (CI) Holdings Limited)	Guernesey	100 %	100 %
Canaccord Genuity 360 Limited (anciennement Collins Stewart 360 Limited)	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Investment Management Limited (anciennement Collins Stewart Investment Management Limited)	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Limited (anciennement Collins Stewart Wealth Management Limited et anciennement Eden Financial Limited)	Royaume-Uni	100 %	s. o.
Canaccord Genuity Financial Advisors Limited (anciennement Collins Stewart Financial Advisers Limited et anciennement Eden Financial Advisers Limited)	Royaume-Uni	100 %	s. o.
Canaccord Genuity Wealth Group Limited (anciennement Collins Stewart Wealth Management Group Limited et anciennement Eden Group Limited)	Royaume-Uni	100 %	s. o.
Canaccord Genuity Singapore Pte Ltd.	Singapour	100 %	100 %
Canaccord Genuity Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Management (USA) Inc. (anciennement Canaccord Wealth Management (USA) Inc.)	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Estate Planning Services Ltd.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Asset Management Inc.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Adams Financial Group Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Collins Stewart Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Adams (Delaware) Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Adams Financial Group ULC	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity Securities LLC	États-Unis	100 %	100 %
Stockwave Equities Ltd.	Canada	100 %	100 %
CLD Financial Opportunities Limited	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited	Hong Kong	50 %	50 %
Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd.	Australie	50 %	50 %
Canaccord Genuity (Australia) Limited	Australie	50 %	50 %
加通贝祥 (北京) 投资顾问有限公司 (le nom anglais « Canaccord Genuity Asia Limited » est utilisé mais n'a aucun effet juridique dans la République populaire de Chine; le nom anglais anciennement utilisé était Beijing Parkview Balloch Investment Advisory Co. Limited) (doit être renommé Canaccord Genuity Asia (Beijing) Limited)	Chine	100 %	100 %
The Balloch Group Limited	îles Vierges britanniques	100 %	100 %
Canaccord Genuity Asia (Hong Kong) Limited	Hong Kong	100 %	100 %
Canaccord International Ltd.	Barbade	100 %	100 %

ii] RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ

Les montants figurant dans le tableau ci-dessous sont les montants comptabilisés à titre de charges relativement à des personnes qui font partie des principaux dirigeants, aux 31 mars 2013 et 2012 :

	31 mars 2013	31 mars 2012
Avantages du personnel à court terme	5 922 \$	6 628 \$
Paielements fondés sur des actions	1 823	2 113
Rémunération totale versée aux principaux dirigeants	7 745 \$	8 741 \$

iii] AUTRES TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les créances clients et les dettes fournisseurs et charges à payer comprennent les soldes suivants avec les principaux dirigeants :

	31 mars 2013	31 mars 2012
Dettes fournisseurs et charges à payer	1 206 \$	2 506 \$

iv] MODALITÉS DES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les transactions sur titres effectuées par la Société pour le compte de dirigeants et d'administrateurs se déroulent selon les mêmes modalités que celles pratiquées pour tous les clients. Les produits des commissions sur ces transactions ne sont pas importants par rapport à ceux tirés de l'ensemble des activités de Canaccord.

NOTE 19**Information sectorielle**

La Société exerce ses activités dans deux secteurs :

Le secteur Canaccord Genuity inclut les services de financement de sociétés, les activités de recherche et de négociation pour le compte de clients qui sont des sociétés, des institutions et des gouvernements ainsi que les activités de négociation à titre de contrepartiste au Canada, au Royaume-Uni et en Europe, dans les autres établissements à l'étranger et aux États-Unis. Les autres établissements à l'étranger comprennent les activités de Canaccord international Ltd., Canaccord Genuity Asia et la participation de 50 % dans Canaccord Genuity Australia.

Le secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity offre des services de courtage et des conseils en placement aux clients de détail ou institutionnels du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni et d'Europe et d'autres établissements à l'étranger.

Le secteur administratif Non sectoriel et autres inclut les services de courtage de correspondance, les intérêts, les produits des activités ordinaires et les charges libellés en monnaies étrangères qui ne sont pas précisément attribuables à Canaccord Genuity ou à Gestion de patrimoine Canaccord Genuity.

Les secteurs d'activité de la Société sont gérés de façon distincte parce que chaque secteur offre des services différents et fait appel à des stratégies différentes en matière de personnel et de marketing. La Société évalue le rendement de chaque secteur d'activité d'après les résultats opérationnels, sans égard aux participations ne donnant pas le contrôle.

La Société ne répartit pas le total de l'actif, le total du passif, le matériel et les aménagements des locaux loués entre les secteurs. L'amortissement des immobilisations corporelles est réparti entre les secteurs d'après la superficie en pieds carrés occupée. L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables est attribué au secteur Canaccord Genuity, puisqu'il se rapporte à l'acquisition de Genuity et de la participation de 50 % dans BGF. L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre de l'acquisition de CSHP est attribué aux secteurs Canaccord Genuity et Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (îles de la Manche). L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre de l'acquisition d'Eden Financial est attribué au secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (Eden Financial). Les méthodes comptables utilisées par les secteurs sont les mêmes méthodes que celles qui sont décrites à la note 4. Il n'y a pas de produits intersectoriels importants. L'impôt sur le résultat est géré au niveau de la Société et n'est pas attribué aux secteurs opérationnels. Tous les produits et le profit opérationnel sont tirés de clients externes.

Pour les exercices clos les

	31 mars 2013				31 mars 2012			
	Canaccord Genuity	Gestion de patrimoine Canaccord Genuity	Non sectoriel et autres	Total	Canaccord Genuity	Gestion de patrimoine Canaccord Genuity	Non sectoriel et autres	Total
Produits des activités ordinaires, compte non tenu des produits d'intérêts	528 033 \$	222 528 \$	17 362 \$	767 923 \$	365 123 \$	187 849 \$	20 093 \$	573 065 \$
Produits d'intérêts	9 527	12 557	7 115	29 199	8 354	13 441	10 004	31 799
Charges, à l'exception des éléments ci-dessous	472 018	191 887	54 976	718 881	306 362	150 752	67 443	524 557
Amortissement	20 904	10 905	1 970	33 779	10 264	2 221	1 623	14 108
Frais de développement	7 945	9 593	1 988	19 526	10 989	8 220	1 984	21 193
Charges d'intérêts	13 190	306	1 806	15 302	7 985	295	1 536	9 816
Frais connexes aux acquisitions	388	1 331	—	1 719	10 466	4 077	1 513	16 056
Frais de restructuration	15 232	15 485	900	31 617	29 078	900	5 275	35 253
Résultat avant impôt sur le résultat	7 883 \$	5 578 \$	(37 163) \$	(23 702) \$	(1 667) \$	34 825 \$	(49 277) \$	(16 119) \$

Aux fins de la présentation de l'information par secteur géographique, les activités de la Société ont été regroupées au Canada, au Royaume-Uni et en Europe, aux États-Unis et dans les autres établissements à l'étranger. Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires de la Société par secteur géographique.

Pour les exercices clos les	31 mars 2013	31 mars 2012
Canada	366 439 \$	458 131 \$
Royaume-Uni et Europe	249 811	53 180
États-Unis	155 585	83 061
Autres établissements à l'étranger	25 287	10 492
	797 122 \$	604 864 \$

Le tableau suivant présente les principales informations ayant trait à la situation financière de chaque secteur géographique.

	Canada	Royaume-Uni et Europe	États-Unis	Autres établissements à l'étranger	Total
Au 31 mars 2013					
Matériel et aménagements des locaux loués	21 172 \$	9 757 \$	9 751 \$	2 299 \$	42 979 \$
Goodwill	242 074	172 417	7 313	62 882	484 686
Immobilisations incorporelles	66 483	51 473	47	12 280	130 283
Actifs non courants	336 484	243 506	16 728	77 477	674 195
Au 31 mars 2012					
Matériel et aménagements des locaux loués	28 627	10 249	10 018	2 190	51 084
Goodwill	242 074	169 044	7 169	54 223	472 510
Immobilisations incorporelles	70 205	61 117	80	18 108	149 510
Actifs non courants	348 793	242 876	16 737	78 150	686 556

NOTE 20

Gestion du capital

La Société a besoin de capitaux à des fins opérationnelles et aux fins de la réglementation, y compris le financement de ses activités actuelles et futures. La Société a une structure du capital fondée sur les capitaux propres, qui englobent les actions privilégiées, les actions ordinaires, le surplus d'apport, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global ainsi que la dette subordonnée. Le tableau ci-après présente le sommaire de notre capital aux 31 mars 2013 et 2012 :

Type de capital	31 mars 2013	31 mars 2012
Actions privilégiées	205 641 \$	110 818 \$
Actions ordinaires	638 456	623 739
Surplus d'apport	85 981	68 336
Résultats non distribués	126 203	180 748
Cumul des autres éléments du résultat global	(7 118)	8 484
Capitaux propres	1 049 163	992 125
Dette subordonnée	15 000	15 000
	1 064 163 \$	1 007 125 \$

Le cadre de la gestion du capital de la Société est conçu pour maintenir le capital à un niveau qui :

- respecte les ratios cibles des filiales réglementées de la Société, fixés par leurs organismes de réglementation respectifs;
- permet de financer les activités actuelles et futures;
- permet d'assurer que la Société peut s'acquitter de ses obligations financières à mesure qu'elles viennent à échéance;
- favorise la création de valeur pour les actionnaires.

Les filiales suivantes sont assujetties aux exigences en matière de capital réglementaire des organismes de réglementation de leur territoire respectif :

- La Corporation Canaccord Genuity est assujettie à la réglementation canadienne, principalement celle de l'OCRCVM.
- Canaccord Genuity Limited, Canaccord Genuity Wealth Limited, Canaccord Genuity 360 Limited, Canaccord Genuity Financial Advisors Limited et Canaccord Genuity Investment Management Limited sont réglementées au Royaume-Uni par la Financial Conduct Authority.
- Canaccord Genuity Wealth (International) Limited détient un permis octroyé par la Guernsey Financial Services Commission, la Isle of Man Financial Supervision Commission et la Jersey Financial Services Commission et est réglementée par ces dernières.
- Canaccord Genuity Singapore Pte Ltd est assujettie à la réglementation de l'Autorité monétaire de Singapour.
- Canaccord Genuity (Australia) Limited est réglementée par la Australian Securities and Investments Commission.
- Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited est réglementée à Hong Kong par la Securities and Futures Commission.
- Canaccord Genuity Inc. et Canaccord Genuity Securities LLC sont des courtiers en valeurs mobilières inscrits aux États-Unis et sont assujetties principalement à la réglementation de la Financial Industry Regulatory Authority, Inc.
- Canaccord Genuity Wealth Management (USA), Inc. est un courtier en valeurs mobilières inscrit aux États-Unis et est assujettie principalement à la réglementation de la Financial Industry Regulatory Authority, Inc.
- Canaccord International Ltd. est assujettie à la réglementation de la Banque centrale de la Barbade.
- Canaccord Asset Management Inc. est assujettie au Canada à la réglementation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Les exigences en matière de capital réglementaire peuvent varier quotidiennement en raison des dépôts de garantie obligatoires à l'égard des transactions en cours et des exigences en matière de prise ferme ou de fonds de roulement. En vue de se conformer à ces exigences, la Société pourrait être tenue de maintenir les liquidités et les autres actifs liquides disponibles à un niveau suffisant pour satisfaire aux exigences en matière de capital réglementaire, et ne pas pouvoir utiliser ces actifs liquides dans le cadre de ses activités ou à des fins de décaissement. Au cours de l'exercice considéré, il n'y a eu aucun changement notable apporté à la politique de gestion du capital de la Société. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, les filiales de la Société se sont conformées à toutes les exigences minimales en matière de capital réglementaire.

NOTE 21 Fonds des clients

Les fonds des clients, qui sont détenus dans des comptes distincts par les activités au Royaume-Uni et en Europe, s'élevaient à 1 606,2 millions \$ (1 042,0 millions £) au 31 mars 2013 (1 221,4 millions \$; 765,3 millions £ en 2012). Ce montant comprenait des soldes de 2,3 millions \$ (1,5 million £) (9,9 millions \$; 6,2 millions £ en 2012) détenus au nom de clients aux fins du règlement de transactions en cours et des dépôts distincts de 1 603,9 millions \$ (1 040,5 millions £) (1 211,5 millions \$; 759,1 millions £ en 2012) détenus au nom de clients qui ne figurent pas dans les états de la situation financière. Les variations des soldes de règlement sont prises en compte dans les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

NOTE 22 Provisions et éventualités**PROVISIONS**

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle découlant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera requise pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions pour frais de restructuration constituées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013 ont surtout trait aux indemnités de fin de contrat de travail et comprennent également l'accélération des paiements fondés sur des actions, et les contrats déficitaires et la dépréciation des actifs connexes engagés dans le cadre de la restructuration de la Société. Chaque date de clôture, la Société évalue le caractère approprié de ses provisions préexistantes et ajuste le montant au besoin. Voici un sommaire des changements survenus au cours des exercices clos les 31 mars 2013 et 2012 :

	Provisions pour litiges	Provisions pour frais de restructuration	Total des provisions
Solde au 31 mars 2012	12 943 \$	26 723 \$	39 666 \$
Ajouts	5 356	31 617	36 973
Utilisée	(5 515)	(48 464)	(53 979)
Recouvrements	(2 605)	—	(2 605)
Solde au 31 mars 2013	10 179 \$	9 876 \$	20 055 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013, la Société a pris un certain nombre de mesures afin de limiter les coûts et de recentrer ses activités canadiennes, ce qui a donné lieu à des frais de restructuration de 15,0 millions \$ au Canada. Aux États-Unis, par suite de l'intégration des activités américaines de la société récemment acquise CSHP et des activités américaines existantes de Canaccord Genuity, des frais de restructuration additionnels de 6,8 millions \$ ont été comptabilisés. Ce montant comprend 4,0 millions \$ de charges liées aux immeubles loués superflus, dont une réduction de valeur au titre des aménagements de locaux loués de 2,6 millions \$ et une provision pour contrats de location déficitaires estimée à 1,4 million \$. Au Royaume-Uni, la Société a également comptabilisé des coûts de restructuration de 9,8 millions \$ relativement à la réorganisation des activités au Royaume-Uni découlant des acquisitions récentes d'Eden et de CSHP. La Société a comptabilisé 15,2 millions \$ dans le secteur Canaccord Genuity, 15,5 millions \$ dans le secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity et 0,9 million \$ dans le secteur Non sectoriel et autres.

Engagements, procédures de litige et passif éventuel

Dans le cours normal des activités, la Société, à titre de maison de courtage, est partie à des litiges et, au 31 mars 2013, elle était défenderesse dans diverses poursuites judiciaires. La Société a inscrit des charges à payer pour les affaires en litige lorsque les paiements sont probables et peuvent raisonnablement être estimés. Même si l'issue de ces poursuites dépend d'une résolution future, l'évaluation et l'analyse de ces poursuites par la direction indiquent que la résolution ultime probable de ces poursuites, prises isolément ou dans leur ensemble, n'aura pas d'effet important sur la situation financière de la Société. Les poursuites décrites ci-dessous ont été intentées contre la Société et, bien que celle-ci ait nié les allégations et ait l'intention de se défendre avec vigueur dans chaque cas, l'issue de chaque poursuite ne peut être prédite avec certitude. Les sommes réclamées à l'égard des poursuites, ou qui pourraient être réclamées, sont importantes et, par conséquent, ces poursuites sont décrites dans les présents états financiers consolidés.

- i) En 2002, deux poursuites ont été intentées devant la Cour supérieure du Québec contre La Corporation Canaccord Genuity et d'autres défenderesses, y compris un autre courtier en valeurs mobilières. Dans les deux cas, il s'agit de recours collectifs qui comportent des allégations de pratiques illicites de négociation et de déclaration par la Société et une autre défenderesse et des allégations que la Société a fait preuve de négligence dans le cadre d'un placement privé en 2000. Le début des audiences est prévu pour septembre 2014. Canaccord entend contester vigoureusement ces allégations.
- ii) Genuity a été désignée à titre de codéfenderesse dans une poursuite intentée à la Cour supérieure de justice de l'Ontario par Marchés mondiaux CIBC Inc. en 2005, alléguant la sollicitation inappropriée auprès d'employés de la demanderesse, le complot, l'incitation à la rupture de contrat, l'ingérence dans des relations commerciales, le manquement à des obligations fiduciaires, l'utilisation inappropriée de renseignements confidentiels et l'appropriation indue de possibilités favorables pour l'entreprise. La demanderesse réclamait à Genuity des dommages-intérêts généraux devant être déterminés par la cour ainsi qu'un compte rendu des avantages reçus par

l'ensemble des parties dans le cadre de ces activités alléguées. Une poursuite a également été intentée contre l'ensemble des parties à l'égard de dommages-intérêts punitifs d'un montant de 10,0 millions \$. Comme la Corporation Canaccord Genuity a pris en charge la totalité des actifs et des passifs de Genuity, elle pouvait être assujettie à toute décision qui pouvait être défavorable pour Genuity relativement à ce litige. Selon la Société, cette poursuite ne présente aucun risque éventuel.

iii) La Société et CSHP ainsi que sa filiale américaine, Collins Stewart LLC, entre autres, étaient codéfenderesses dans une poursuite intentée par Morgan Joseph TriArtisan Group Inc. et Morgan Joseph TriArtisan LLC devant le tribunal étatique de New York, alléguant qu'un projet de coentreprise entre Collins Stewart LLC et Morgan Joseph TriArtisan LLC à New York était fondamentalement incompatible avec l'acquisition de CSHP par la Société. La Société faisait l'objet d'allégations portant sur l'atteinte délictuelle à des contrats, l'atteinte délictuelle à des avantages tirés d'un projet d'entreprise et la complicité dans la violation du devoir de fiduciaire. En guise de mesures de réparation, la demanderesse réclamait à la Société des dommages-intérêts compensatoires d'au moins 35 millions \$ et des dommages-intérêts punitifs équivalant à trois fois les dommages-intérêts compensatoires ou environ 100 millions \$. La poursuite a fait l'objet d'un règlement pour un montant inférieur à la provision qui avait été comptabilisée. Le passif excédentaire a été décomptabilisé et inscrit à titre de réduction des frais d'administration au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2013.

NOTE 23**Engagements**

Les filiales de la Société se sont engagées à verser les loyers minimaux approximatifs suivants pour des locaux et du matériel au cours des cinq prochains exercices et par la suite :

2014	33 626 \$
2015	33 264
2016	30 651
2017	25 514
2018	22 648
Par la suite	88 097
	<hr/> 233 800 \$

Certains contrats de location, qui se rapportent principalement à la location de bureaux, sont assortis d'options de prolongation et prévoient un loyer fixé par paliers.

NOTE 24**Événements postérieurs à la date du bilan****DIVIDENDES**

Le 21 mai 2013, le conseil d'administration a approuvé les dividendes en espèces suivants : dividende de 0,05 \$ par action ordinaire payable le 10 juin 2013 aux actionnaires ordinaires inscrits le 31 mai 2013; dividende de 0,34375 \$ par action privilégiée de série A payable le 2 juillet 2013 aux actionnaires inscrits le 21 juin 2013; dividende de 0,359375 \$ par action privilégiée de série C payable le 2 juillet 2013 aux actionnaires inscrits le 21 juin 2013.